



NUMÉRO 136

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 7 octobre 2010

QUESTIONS ORALES.	3
Rentrée scolaire 2010	7
Chantiers réalisés pendant l'été	7
COMMUNICATIONS ÉCRITES	
Mise à jour du référentiel interne	8
Communication financière	8
COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES	
1. Délégation de service public du restaurant municipal – Approbation du principe du renouvellement – Autorisation donnée au maire de lancer la consultation correspondante.	9
COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES	
2. Recensement de la population - Autorisation donnée au maire pour organiser et fixer les modalités des enquêtes annuelles du recensement pour 2011 et 2012.	9
COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES	
3. Personnel communal – Mesures diverses.	10
COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES	
4. Mise à disposition d'une plate-forme de dématérialisation des marchés publics de la ville – Autorisation donnée au maire de signer un avenant n°3 de prolongation de délai.	11
COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES	
5. GPSO – Approbation du principe et du projet de convention de remboursement et de reversement des sommes engagées ou perçues par la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest et la ville de Boulogne-Billancourt	

ainsi que du principe et du projet de convention de refacturation des charges récurrentes associées aux locaux mis à disposition de la communauté d'agglomération par la ville de Boulogne-Billancourt. **11**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

6. GPSO – Approbation d'une convention de mise à disposition de services (service entretien des espaces verts et service voirie de la Direction de proximité Nord) par la communauté d'agglomération auprès de la ville de Boulogne-Billancourt. **12**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

7. Convention de refacturation avec GPSO relative à la finalisation, la mise en maquette et l'impression des articles consacrés à la communauté d'agglomération dans le BBI – Approbation – Autorisation donnée au maire pour signer. **13**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

8. Versement d'un fonds de concours de fonctionnement par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest. **14**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

9. Attribution de subventions à diverses associations - Subvention d'équipement pour l'installation d'un ascenseur dans les locaux de la paroisse Ste Thérèse – Autorisation donnée au Maire pour signer la convention de financement avec l'association diocésaine de Nanterre- Attribution d'une subvention à l'Office du Tourisme. **15**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

10. Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au conseil d'école de l'élémentaire Robert Doisneau. **15**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

11. Accueils de Loisirs sans hébergement (ALSH) maternels et élémentaires - Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions d'objectifs et de financement de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine. **16**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

12. Restauration du Collège Vieux-Pont - Avenant n°2 au marché à procédure adaptée passé avec la société Avenance Enseignement Santé – Autorisation. **16**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

13. Square des Frères Farman - Copropriété du 66, rue de l'Ancienne Mairie - Sécurisation - Dispositif de fermeture - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention afférente avec GPSO et le syndicat des copropriétaires. **17**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

14. Attribution d'une prime exceptionnelle à chacun des deux judokas de l'ACBB médaillés aux championnats du monde. **18**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

15. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la section Volleyball de l'Athlétic Club de Boulogne-Billancourt. **20**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

16. Convention de partenariat entre les collèges Boulonnais et la Ville pour la création de classes à emploi du temps aménagé en faveur des sportifs de haut niveau de certains clubs boulonnais – Autorisation donnée au maire pour signer la convention. **20**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

17. Plan Local d'Urbanisme de Boulogne-Billancourt - Révision simplifiée - Autorisation de lancement des procédures. **21**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

18. Tennis-club dans le parc des Glacières – Concours de maîtrise d'œuvre lancé en application des articles 24, 70 et 74 du code des marchés publics – Subventions. **25**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

19. Fonds d'Aménagement Urbain - Autorisation donnée au maire pour solliciter les subventions auprès du Comité de Gestion du Fonds d'Aménagement Urbain pour l'année de gestion 2009-2010 – Approbation de la liste des opérations de logements locatifs sociaux présentée au Fonds d'Aménagement Urbain. **26**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

20. Désaffectation et déclassement d'un terrain partie du domaine public de la voirie communale située face au 79, rue de Bellevue – Cession du terrain au syndicat des copropriétaires du 79, rue de Bellevue. **27**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

21. Renouvellement des membres et nouveau découpage géographique des Conseils de quartier. **28**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

22. Renouvellement partiel du Conseil économique et social local. **29**

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

21 OCTOBRE ET 9 DÉCEMBRE

À 19 HEURES.

L'an deux mille dix, le 7 octobre à dix neuf heures dix, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de quarante six sous la présidence de Monsieur Thierry Solère, Premier Maire-Adjoint, pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Député-Maire, individuellement et par écrit, le 30 septembre 2010.

Le Premier Maire-Adjoint ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

Étaient présents : 46

M. Thierry Solère, Premier maire-adjoint, Mme Belliard, M. Ricard, Mme Dubost, M. Baroli, Mmes Missoffe, Bruneau, MM. Louap, Mougine, Mmes Bouée, Godin, MM. Coquebert de Neuville, Amar, Sebbag, Mmes Fathallah, Montiers, de Rose maires-adjoints, Mmes de Beauval, Billard, MM. Morand, Papillon, Mme Kamatari, M. Bacchetta, Mme de Villepin, M. Graffin, Melle Lavarde, M. Benharoun, Mme Vétillart, M. Barbot, Melle Sicard, M. Deniziot, Mme Ba, M. Labrunye, Mme Bondoux, M. Fourcade, Melle Cardetas, Mme Pineau, M. Askinazi, Mme Klein, M. Tellini, Laureau, Vouette, M. Fusina, Mme Shan, M. Tisseyre, Mme Even.

Excusés représentés : 8

M. Baguet qui a donné procuration à M. Solère (jusqu'au point n° 12)

M. Gardillou qui a donné procuration à M. Barbot

M. Fournier qui a donné procuration à Mme Belliard

M. Gallant qui a donné procuration à M. Ricard

Mme Rougnon qui a donné procuration à M. Amar (jusqu'au point n° 12)

Mme Lorber qui a donné procuration à M. Coquebert de Neuville (jusqu'au point n° 10)

M. Cohen qui a donné procuration à M. Tellini

Mme Bauche qui a donné procuration à Melle Cardetas (jusqu'au point n° 3)

Arrivée de M. Vincent à 19 heures 50 avant le vote du point n° 5

Départ de Mme Dubost à 21 heures avant le vote du point n° 17.

Madame Christine Lavarde a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal au maire.

Aucune question ni observation sur ce point.

Approbation du PV de la séance du 8 juillet 2010.

Après vote, le PV est adopté à l'unanimité.

Question orale posée par Madame Marie-Hélène Vouette.

Monsieur le Maire,

Le survol de notre Ville par les hélicoptères est une nuisance sonore de longue date. Quelques chiffres : 10 000 atterrissages ou décollages par an à l'héliport, plus 5 000 vols de transit par an, soit 15 000 survols par an, dont une bonne partie au-dessus de notre ville en raison de la proximité de l'héliport d'Issy-les-Moulineaux. Cela représente 42 survols par jour, tous les jours de l'année, avec des pointes de 70 survols par jour le week-end. Le trafic est stable comparé à 2008 et à 2009, avec d'un côté une baisse des mouvements de l'héliport et de l'autre une hausse des vols de transit. Les vols commerciaux comptent pour 70 %, et il y a toujours des vols dits touristiques (baptême de l'air, survol du château de Versailles).

Un hélicoptère fait du bruit, c'est notoire et c'est un mal nécessaire. Sauf qu'un hélicoptère est plus bruyant qu'une voiture ou qu'un deux roues, et aussi plus persistant. A partir d'un point fixe au sol, la perception du bruit du passage d'un hélicoptère dure 2 minutes, et 2 minutes c'est interminable. C'est pourquoi le législateur, par une loi du 8 février 1984, a prévu des trajectoires précises pour éloigner les hélicoptères des zones habitées. L'itinéraire obligatoire passe à la verticale des autoroutes, du périphérique, de la RN 118 et du couloir de la Seine. L'altitude est imposée entre 450 et 600 mètres au-dessus de la mer entre la porte de Gentilly et Meudon pour les vols de transit. Le problème, c'est que la loi n'est pas respectée. Les hélicoptères font des raccourcis au-dessus des quartiers Renault Billancourt et Point-du-Jour pour gagner du temps.

Monsieur le Maire, vous allez certainement nous dire que beaucoup a été fait par les pouvoirs publics pour essayer de régler ce problème ou bien que le gouvernement prépare des mesures dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Tout cela est nécessaire, mais pas suffisant car pas efficace. En effet, les discours ne sont pas suivis des actes.

La loi du 31 décembre 1992 contre le bruit, modifiée par la loi du 12 juillet 1999, aborde la question de la nuisance résultant du trafic des hélicoptères dans les zones à forte densité de population. Il y est prévu une interdiction des vols d'entraînement et des vols touristiques sans escale de moins d'une heure. La loi renvoie à un décret qui doit fixer le nombre de mouvements, les plages horaires, l'altitude, les limites de nuisance sonore, etc... Malheureusement, ce décret n'est pas paru.

Une commission consultative de l'environnement a été constituée en 2007. Elle a émis des recommandations, mais sans caractère obligatoire...

En 2009, le ministre des transports a annoncé une batterie de mesures dont la création de quatre plateformes hélicoptuaires afin de délester celle d'Issy-les-Moulineaux. Il semble aujourd'hui que ce projet soit renvoyé à celui du Grand Paris...

Vous-même, Monsieur le Maire, en tant que Député, puis en tant que Député-Maire, vous avez rappelé au gouvernement ses engagements non respectés. Mais rien ne bouge. La position d'ADP et de la DGAC est toujours la même : il ne faut pas tuer l'aviation commerciale et on ne peut pas restreindre les vols sanitaires et gouvernementaux. Soit, mais alors il faut savoir que ce choix est fait au détriment de la qualité de vie des 200 000 riverains de l'héliport d'Issy-les-Moulineaux.

Monsieur le Maire, nous vous demandons de nous dire quelles initiatives concrètes, j'insiste sur le mot « concrètes », vous pourriez prendre pour faire avancer plus rapidement et plus efficacement ce dossier.

Je vous remercie.

Réponse de Madame Christine Bruneau, à la question orale de Mme Marie-Hélène Vouette.

Chère collègue,

Je vous remercie pour votre question précise et d'intérêt général puisqu'il s'agit de la qualité de vie d'un très grand nombre de Boulonnais.

Comme vous le rappelez vous-même dans votre question, Pierre-Christophe Baguet est intervenu à de multiples reprises sur cette question, comme Député puis comme Député-Maire.

Par ailleurs, nous suivons avec beaucoup d'attention ces questions, tant au Conseil Municipal qu'au sein de notre Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine-Ouest grâce à notre participation à la Commission Consultative de l'Environnement de l'héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux qui réunit sous l'autorité du Préfet de Région, associations de défense de l'environnement, élus, DGAC et professionnels de l'aéronautique.

Après avoir saisi à plusieurs reprises le Gouvernement à l'Assemblée Nationale sur les nuisances liées au survol de notre ville par les hélicoptères provenant de l'héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux, le Député-Maire a enfin obtenu un certain nombre de mesures précises et concrètes que je peux vous annoncer ce soir.

Les données chiffrées sur les trafics des hélicoptères qui nous ont été transmises par la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) lors de la CCE (Commission Consultative de l'Environnement) de l'héliport d'Issy-les-Moulineaux, font apparaître que :

- Le nombre de mouvements lié au trafic est en constante diminution, toujours sous le seuil de la charte (12 000 mouvements). -5,67 % entre 2008 et 2009, et -5,07 % pour les 8 premiers mois de 2010 (cf. document joint : données chiffrées).

- Le nombre de vols de transit est lui aussi en diminution

régulière depuis 2008, quoique toujours supérieur aux 3 500 mouvements prévus par la charte. (3 580 mouvements en août 2010, -4,89 % par rapport à 2009). La mise en place de contournements alternatifs, ainsi que la mise en œuvre de moyens incitatifs, voire coercitifs en 2011 devrait permettre de stabiliser le nombre de vols de transits.

- Aucun dépassement n'a été observé les week-ends et jours fériés en 2010 par rapport aux engagements de la charte (< 50 mouvements par jour).

Sur le bruit des appareils, la charte a permis de prendre des mesures incitatives à l'encontre des appareils les plus bruyants, qui sont progressivement remplacés et je peux vous affirmer que les appareils les moins performants ont d'ores et déjà disparu de l'héliport. Une modulation de la redevance sur les critères acoustiques est en cours d'élaboration, et devra être confirmée par des textes d'application.

Depuis octobre 2009, l'altitude de vol entre la porte de Gentilly et Meudon (périphérique sud) a été relevée de 450 m à 600 m ; des mesures acoustiques réalisées par Bruitparif (observatoire du bruit en Ile-de-France) ont montré un gain acoustique évident de 1,5 à 2 dB(A). Par ailleurs, la proportion des survols engendrant des niveaux sonores à 70 dB(A) a été nettement réduite : 40 % en mars 2010 contre 65 % en mars 2009. Sur la même période, seulement 5 p% des survols ont émis un niveau sonore de 75 dB(A) contre 8 % en 2009.

De nouvelles trajectoires ont été définies par la DGAC pour diminuer le survol des zones habitées au nord de l'héliport (quartiers Renault-Billancourt et Point-du-Jour notamment), lors des phases d'atterrissage et de décollage. Ces trajectoires, très complexes à définir pour concilier les impératifs de sécurité et d'environnement, ont nécessité une formation spécifique des pilotes. Les nouvelles procédures d'atterrissage/décollage entreront en vigueur à la fin de ce mois.

Les survols, et les nuisances associées, des quartiers impactés de Boulogne-Billancourt devraient donc très prochainement nettement diminuer.

Je vous ferai passer, si vous le souhaitez, les nouvelles trajectoires prévues.

Par ailleurs, un décret portant sur la limitation du trafic des hélicoptères dans les zones à forte densité de population, en vue d'en limiter les nuisances, doit paraître également à la fin du mois (le texte est en cours de signature après examen au Conseil d'Etat). Il s'agit clairement d'interdire les vols touristiques et d'entraînement. Ce texte proposera également des outils pour la réduction des nuisances sonores.

Enfin, conformément à ce qui a été annoncé par le Secrétaire d'Etat aux Transports à l'occasion d'une conférence de presse en juin 2009, les vols commerciaux seront supprimés sur l'héliport fin 2011. Dans le cadre du schéma directeur héliportuaire parisien, de nouvelles héliportations permettront

de réorganiser le trafic des hélicoptères sur l'agglomération parisienne. Plusieurs sites sont actuellement étudiés par la DGAC et le préfet de région. La concertation avec les communes concernées va débiter prochainement. Sur ce sujet particulier, le Député-Maire a également saisi le Gouvernement par la procédure parlementaire des questions écrites.

J'espère que ces informations encourageantes seront de nature à permettre une amélioration visible et durable de la situation.

Mais je veux que vous sachiez aussi que, malgré ces évolutions favorables, le Député-Maire et le Conseil Municipal sont parfaitement conscients que les nuisances sonores subsistent et qu'elles sont subies depuis trop longtemps par nos concitoyens. Nous ne relâcherons donc pas notre effort auprès des autorités compétentes tant qu'elles n'auront pas été définitivement réduites.

Je vous en remercie.

Question orale posée par Monsieur Jean-Michel Tisseyre.

Monsieur le Maire,

Du 16 au 22 septembre dernier, se tenaient les journées de la mobilité. Cette année, notre ville a participé à cet événement de façon discrète et peu enthousiasmante. C'est même une impression amère de mauvais rêve que nous laisse cette manifestation ; mauvais rêve d'un retour au passé, quand il ne se passait pas grand-chose dans notre ville.

Le tronçon du boulevard Jean Jaurès dédié à cette opération pendant la journée du samedi était cette année particulièrement clairsemé et peu animé. ; Idem pour la Grand-Place. En décomptant les vendeurs d'automobiles et de vélos électriques, peu de stands étaient consacrés aux associations, à l'éducation citoyenne concernant « le bien circuler ensemble » thème sur lequel se plaçait l'édition 2010 de ces journées et qui concernent pourtant ô combien directement les Boulonnais. Pas d'informations détaillées autour du concept « Ville fluide », des PDE (Plans de déplacement entreprise) ou encore du covoiturage dynamique, mesures qui émanent du Grenelle de l'environnement.

Ajoutons à cela une promotion ratée, résultat d'une communication inefficace, si l'on s'en tient au nombre important de Boulonnais qui, surpris d'être déroutés aux abords du boulevard Jean-Jaurès, demandaient la raison de cette déviation. De même, l'initiative à l'origine de la randonnée en roller aurait elle aussi mérité une meilleure publicité dans la ville.

En résumé, l'édition 2010 des journées de la mobilité ont été, selon nous, déployées à minima sur le périmètre de notre ville. Par voie de conséquence, aucune réelle conviction n'en n'a transparu pour inciter nos concitoyens à changer de comportement en matière de déplacement. Pourtant le challenge pour notre futur demeure bel et bien la réduction des émissions

de gaz à effet de serre. Notre Ville, forte de son activité économique, de son nombre d'habitants et de son contexte géographique, doit contribuer de façon exemplaire à ce déficit.

Monsieur le Maire, en attendant l'édition 2011 de ces journées de la mobilité que nous espérons plus dynamiques que la version 2010, quelle politique en matière de déplacements comptez-vous mettre en œuvre pour contribuer aux objectifs de réduction d'émission des gaz à effet de serre ?

Je vous remercie.

Réponse de Madame Christine Bruneau à la question orale posée par Monsieur Jean-Michel Tisseyre.

Cher collègue,

Merci de cette question qui va me permettre de mieux mettre en valeur les actions que nous menons en la matière.

Je suis prête à vous concéder que, cette année, et en particulier le samedi que vous évoquez, une importante fête religieuse a pu contribuer à vous donner l'impression que le boulevard Jean-Jaurès était moins animé que d'habitude. Par ailleurs, les moyens de communication mis en œuvre par la Ville à cette occasion ont été exactement les mêmes que les années précédentes.

Mais il ne faudrait pas que l'arbre cache la forêt.

D'abord, en matière de politique de déplacements, vous n'êtes pas sans savoir que la compétence relève de notre Communauté d'agglomération GPSO, puisque vous-même, conseiller communautaire, êtes membre de la commission Transports développement économique et emploi que préside Hervé Marseille.

Par ailleurs, la ville de Boulogne-Billancourt et la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine-Ouest sont engagées dans une démarche d'élaboration d'un Agenda 21 et d'un Plan Climat-Energie Territorial, car nous avons conscience de la responsabilité qui est la nôtre d'agir localement pour répondre aux enjeux globaux du réchauffement climatique, de la diminution de la biodiversité, de l'épuisement des ressources naturelles, de l'accroissement des inégalités, de l'accès à l'énergie, etc....

La mise en œuvre d'une politique globale de mobilité durable, faiblement émettrice de gaz à effet de serre, a d'ores et déjà été identifiée comme un enjeu majeur pour notre territoire dans le cadre de la concertation organisée en juin 2010, comme Vincent Graffin et moi-même, représentants de Boulogne-Billancourt au comité de pilotage Agenda 21, pouvons témoigner.

Cela passe par le développement de l'intermodalité et de l'accessibilité au réseau de transports en commun, par l'aménagement de l'espace public pour favoriser les modes de déplacement doux, et bien sûr par la sensibilisation au changement de comportement de nos concitoyens.

Toutefois, la sensibilisation n'aura d'effet qu'à la condition que l'action publique soit exemplaire et efficiente. C'est pourquoi, depuis la création de GPSO, nous avons lancé un certain nombre d'actions concrètes en matière de transports et de déplacements qui seront renforcées par l'adoption du programme d'actions « Agenda 21 », prévue au 1er trimestre 2011.

Ainsi, outre la défense de nos intérêts dans le cadre des projets d'infrastructures lourdes de transports en commun, et notamment le débat sur le grand Huit et Arc Express pour renforcer l'accessibilité du territoire, et plus particulièrement de l'île Seguin et du Trapèze, nous étudions un projet de restructuration de nos réseaux locaux de transports en commun puisque nous avons obtenu délégation du STIF en devenant Autorité organisatrice de proximité.

Je citerai également l'élaboration en cours d'un schéma directeur des liaisons douces sur les sept villes, en lien avec le Conseil Général que le Député-Maire a également sollicité pour évoquer le réaménagement qualitatif des grands axes traversants de Boulogne.

En outre, et toujours comme vous le savez, nous sommes partie prenante du projet Autolib' et je me permets de rappeler que la ville de Boulogne-Billancourt a été particulièrement active sur le projet Vélib', ce qui lui permet de bénéficier aujourd'hui d'un important réseau de stations.

Enfin, je vous indique que la Communauté d'agglomération travaille avec les entreprises boulonnaises en accompagnant celles-ci lors de l'élaboration de Plan de Déplacements des Entreprises. A cet égard, je soulignerai l'action exemplaire menée avec TF1.

Au regard de tous ces projets et de leur avancement, nous serons plus à même en 2011 d'organiser une nouvelle journée de la mobilité axée sur ces actions concrètes qui donneront les moyens à nos concitoyens de changer réellement leurs habitudes, dans leur intérêt et dans le but de contribuer aux objectifs de réduction d'émission des gaz à effet de serre.

Question orale posée par Monsieur Marc Fusina.

Monsieur le Maire,

La réforme du code de la route (décret du 25 juillet 2008) impose la généralisation des double-sens cyclables dans les zones 30, quartier où la circulation automobile est limitée à 30 km/h.

S'ils peuvent donner une impression de dangerosité, les double-sens cyclables permettent, en fait, un meilleur partage de l'espace public et accroissent la sécurité pour tous : ils facilitent la circulation des cyclistes, permettent un contact visuel avec les automobilistes qui peuvent anticiper le danger et évitent la circulation des vélos sur les trottoirs.

Ce décret s'impose aux collectivités locales. C'est la raison pour laquelle la ville de Paris a engagé sa mise en conformité en concertation avec les conseils de quartiers.

La mise en application de ce décret s'impose, d'autant plus, qu'il n'existe quasiment pas de pistes cyclables dans notre ville. Et hélas, il est à déplorer que depuis le nouveau mandat, pas un mètre de piste cyclable n'a été construit.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous indiquer à quelle échéance et selon quelles modalités, ces travaux d'aménagement des voies seront réalisés ?

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Thierry Solère à la question orale de Monsieur Marc Fusina.

Cher collègue,

La Mairie de Boulogne-Billancourt est particulièrement attachée à tout ce qui touche à la sécurité des personnes. Les problèmes de sécurité routière sont au nombre de ses préoccupations majeures. La vitesse excessive des véhicules est une cause aggravante du risque que chacun s'accorde à reconnaître.

C'est ainsi que de larges tronçons de notre voirie se sont vu classés en zones de circulation apaisée selon les indications de la délégation générale à la sécurité routière et conformément au décret du 25 juillet 2008 que vous avez opportunément rappelé.

La circulation des véhicules automobiles y est limitée à 30Km/h.

La configuration de ces voies, très étroites pour la plupart, et comportant un stationnement bilatéral, fait que la largeur de chaussée restant disponible pour la circulation peut difficilement et sans danger pour les cyclistes accueillir le double sens de circulation que vous appelez. Les manœuvres de stationnement et les ouvertures inopinées de portières sont autant de risques qu'il convient de prendre sérieusement en compte.

Pour accéder à votre demande, tout en assurant une parfaite sécurité de la file de circulation dédiée aux cycles, il conviendrait, à tout le moins, de supprimer un côté de stationnement, créant par la même des problèmes inextricables pour une majorité de riverains.

Ce n'est pas notre choix.

Il a donc été décidé pour ces raisons parfaitement fondées de ne pas appliquer la possibilité de circulation à contresens des cycles en zone 30. C'est l'objet de l'arrêté du 28 septembre dernier.

Je profite également de votre question pour souligner que vous nous parlez de la consultation de la ville de Paris, qui a été parfaite avec les conseils de quartier. Sans faire de polémique, je vous dirai que c'est quand même « gonflé » de nous dire cela. En effet, allez expliquer cela aux riverains du stade Jean-Bouin ou au millier de personnes faisant du rugby à

l'ACBB. Et nous parler en ce moment de la consultation avec la ville de Paris, n'est, me semble-t-il, pas très bien choisi.

Autrement, sur la sécurité routière, voilà la réponse que je voulais vous apporter.

Merci beaucoup.

COMMUNICATIONS ORALES.

Objet : Rentrée scolaire 2010.

Monsieur Guy-René Baroli, Maire-Adjoint, rapporteur :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je vais vous présenter un bref bilan de la rentrée scolaire.

Nous accueillons cette année 5 nouveaux chefs d'établissement, Madame Catherine Fargue à la maternelle Jacques-Deray, Madame Chantal Alabadan à l'école Saint-Alexandre, Mme Corinne Lafitte au Collège Rambam, Madame Brigitte Botbol au Lycée Rambam et Pascal Navarro à la maternelle Seine.

Nous avons ouvert l'école primaire Robert-Doisneau, école à projet linguistique spécifique anglais. Cette ouverture, s'accompagnera progressivement d'un projet plus global de l'enseignement des langues sur la ville et bien entendu, en total accord avec l'Éducation nationale.

La carte scolaire arrêtée en juin 2010 par l'Inspecteur de l'Académie, prévoyait 7 fermetures et 11 ouvertures de classes. L'intervention de la Municipalité a permis l'ouverture d'une douzième classe pour faire face au nombre d'inscrits à la maternelle Doisneau.

Nous accueillons cette année 7 302 enfants dans les écoles publiques, contre 7 147 à la rentrée précédente.

Ces enfants sont répartis en 121 classes maternelles et 172 classes élémentaires, avec une moyenne d'élèves par classes identique à celle de l'année dernière.

Pour ce qui est du secondaire, la rentrée sera marquée par la livraison du lycée Jacques-Prévert entièrement rénové, rendu possible grâce à l'intervention de notre Député-Maire, qui a permis de gagner deux ans sur la durée des travaux.

Cette rentrée sera marquée également par l'ouverture du collège Jacqueline-Auriol dès la rentrée des vacances de la Toussaint.

Laissez-moi maintenant vous communiquer les résultats des établissements boulonnais au brevet et au baccalauréat. Cette année, à Boulogne-Billancourt (publics et privés confondus), le taux de réussite au brevet est de 92% (87,90 au niveau de département et 83,3 au niveau national). Et le taux de réussite au baccalauréat est de 85,71%.

Enfin, comme chaque année, de nombreux travaux ont été entrepris dans les établissements scolaires mais je laisse à mon ami Henri Ricard le soin de vous les présenter plus en détail.

Pour finir, je tiens aussi à vous signaler que les vacances se sont bien passées dans les centres de loisirs au niveau des colonies de vacances, avec un tiers de jeunes Boulonnais partis à Benais. De plus, pour la première fois, la Ville a organisé une journée pédagogique à l'attention des directeurs des centres de loisirs le 30 août.

Pour terminer, je souhaite remercier l'ensemble du personnel municipal qui a contribué à la réussite de cette rentrée scolaire.

M. Solère

Merci M. Baroli. Nous nous associons aux remerciements que vous avez faits aux services municipaux, qui ont vraiment bien travaillé cet été. Je passe maintenant la parole à Henri Ricard qui va nous faire un point sur les chantiers réalisés au cours de cet été.

Objet : Chantiers réalisés pendant l'été.

Monsieur Henri Ricard, Maire-Adjoint, rapporteur :

La période des vacances estivales 2010 a permis à la Direction des Bâtiments de réaliser de nombreux travaux pour le compte des diverses directions de la Ville. Cela représente en effet près de 70 chantiers, d'ampleur très diverse, pour un coût global d'environ 2,5 millions d'euros. Pour information, les dépenses réalisées pour les travaux d'été 2009 s'élevaient à 1.800.000 €. Il est par ailleurs important de préciser que les principes de mise en concurrence et de passation des marchés publics nous ont permis de réaliser de notables économies par rapport aux estimations faites par opération.

Je me propose donc de vous rendre compte du résultat de cette campagne de travaux. La réalisation de ces 70 chantiers a été répartie entre les ateliers municipaux, les entreprises titulaires de divers marchés à bons de commandes, et par le biais de marchés à procédures adaptées spécifiques.

Les chantiers les plus importants ont porté sur les bâtiments scolaires et sportifs. En effet, un effort particulier a été porté sur les équipements sportifs, le budget ayant été quadruplé par rapport à 2008 : pour la seule Direction des Sports, les travaux réalisés cet été représentent un budget d'environ 650.000 €, alors que les dépenses réalisées durant l'été 2009 ne s'élevaient qu'à environ 350.000 €. Par ailleurs, des économies réalisées par rapport aux dépenses estimées grâce à la passation de marchés spécifiques ont permis, notamment au bénéfice de la Direction de l'Éducation, de traiter d'autres travaux non prévus ou résultant de divers sinistres.

Nous avons poursuivi le plan de rénovation des sanitaires notamment à l'élémentaire Denfert-Rochereau, ainsi qu'à la maternelle Lazare-Hoche.

A l'élémentaire Silly ainsi qu'à la maternelle Abondances, nous avons fait procéder au remplacement des revêtements de sol d'une partie des cours de récréation.

Afin de renforcer la sécurité des enfants, un chantier a été organisé tout au long du mois d'août pour le remplacement des portes du préau à l'élémentaire Escudier, et un autre pour le remplacement des portes coupe-feu à l'élémentaire Castéja.

En ce qui concerne les équipements sportifs, un des principaux et des plus importants chantiers a porté sur le Gymnase Paul-Souriau qui a fait l'objet des travaux suivants : réfection de la toiture, pose de panneaux photovoltaïques et création d'un Club-House. Ces travaux sont actuellement toujours en cours et doivent se terminer début novembre. Aux gymnases Denfert-Rochereau ainsi qu'à celui des Voltigeurs, nous avons procédé à la réfection des installations électriques. Enfin les gymnases Dôme et Paul-Bert ont fait l'objet de travaux de rénovation et de mise en peinture.

Dans le secteur de la famille, les travaux ont consisté à réajuster la dernière phase du ravalement de la crèche des Tilleuls. Une attention toute particulière a été portée à la sécurité par la création de portes et cloisons coupe-feu au sein du local monte-charge. Par ailleurs, il est important de préciser que pour la première fois, une partie de ces travaux a été réalisée en site occupé, le planning tenant scrupuleusement compte de la vie de la crèche, ce qui s'est avéré être une réussite. L'essentiel des travaux réalisés dans les crèches concernait par ailleurs des aménagements de locaux.

Une liste plus exhaustive des chantiers les plus significatifs réalisés cet été vous est présentée en annexe à la présente communication.

Par ailleurs, je tiens à vous préciser que l'ensemble de ces travaux a été programmé en tenant compte de l'accessibilité immédiate ou future des personnes à mobilité réduite. En effet, l'objectif de la Ville de mettre aux normes d'accès handicapés l'ensemble de ses installations ouvertes au public est désormais pris en compte lors de la réalisation de tout travaux ou futur aménagement à prévoir.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrai remercier particulièrement la Direction des Bâtiments, ainsi que toutes les Directions concernées qui ont bien collaboré avec nos services et notamment les ateliers municipaux.

Je vous remercie.

M. Solère

Merci M. Ricard. Si vous en êtes d'accord, je vous propose

de prendre acte des communications qui vous ont été présentées par Messieurs Baroli et Ricard, ainsi que de prendre acte des communications écrites jointes, notamment celles préparées par Madame Belliard sur la mise à jour du référentiel interne, ainsi que celle de Madame Dubost sur la communication financière.

Objet : Mise à jour du référentiel interne.

Madame Béatrice Belliard, maire-adjoint, rapporteur

Pour définir la procédure applicable au moment du lancement des consultations, le Code des Marchés Publics impose à l'acheteur public d'apprécier le montant des besoins à satisfaire présentant un caractère de régularité et d'homogénéité de « manière sincère et raisonnable » sur la base d'un référentiel interne à la collectivité.

Ce référentiel, qui regroupe par familles homogènes les achats de fournitures, de services et de prestations intellectuelles, a pour finalité l'agrégation des dépenses faites par la Ville dans son logiciel comptable et d'en prendre la mesure au moment de définir les seuils de publicité et de mise en concurrence, à retenir pour le lancement d'une procédure de consultation.

Ainsi, la procédure à mettre en œuvre sera celle de l'appel d'offres, lorsque le montant maximum du marché, agrégé aux dépenses déjà réalisées et enregistrées dans l'outil comptable pour la famille concernée, est supérieur au seuil des 193.000 HT des marchés formalisés. Si au contraire, cette valeur est inférieure à ce seuil, la procédure de MAPA sera possible.

Le référentiel actuel présenté en conseil municipal le 10 octobre 2004, n'a pas été modifié depuis.

Or, pour certaines directions, il s'avère que ce référentiel est particulièrement contraignant compte tenu du faible nombre de familles proposées, et insuffisant au regard de la diversité des opérateurs économiques intervenant dans le processus de définition du besoin.

C'est le cas notamment de la direction de l'Urbanisme et de l'aménagement pour ce qui concerne par exemple la réalisation des études de faisabilité pré-opérationnelles, dont l'objet est de définir le projet avant consultation des entreprises chargées de le réaliser.

En effet, en ce qui concerne les études d'urbanisme et d'aménagement, seules deux familles sont référencées à ce jour, ce qui a pour conséquence de rendre obligatoire la procédure d'appel d'offres pour chaque marché d'études à passer. Ce formalisme, s'il n'est pas critiquable en soi, présente néanmoins l'inconvénient d'être lourd et chronophage.

A cet effet, le référentiel qui vous est présenté a donc été aménagé afin de concilier les exigences liées aux règles d'encadrement de la commande publique et les nécessités tirées

du caractère opérationnel des besoins des directions. 102 nouvelles familles ont ainsi été créées à la demande des services les plus fortement utilisateurs, afin de mieux correspondre à leurs besoins et de fluidifier les procédures de passation, dans les limites de la notion d'opération.

Le référentiel mis à jour a été présenté le 1er octobre dernier aux membres de la Commission d'Appel d'Offres qui en ont approuvé le principe.

Enfin, en cas de besoin, il pourra être complété s'il apparaît de nouveaux besoins spécifiques.

Objet : Information sur les opérations financières.

(En vertu de la délégation du Conseil municipal au Maire de l'article L2122-22 du CGCT)

Madame Geneviève Dubost, maire-adjoint, rapporteur :

En application de l'article L2122-22 du CGCT, le Conseil municipal a délégué au Maire la réalisation des emprunts, des lignes de trésorerie et des opérations de gestion active de la dette (délibérations n°1 du 28/03/2008 et n°12 du 19/03/2009). Le Maire a lui-même délégué, par arrêté du 25 mars 2009, l'ensemble de ces attributions au Maire-Adjoint chargé des Finances et du Budget.

L'article L2122-23 du CGCT prévoit l'information du Conseil municipal sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de l'article L2122-22 du CGCT.

Dans le cadre du Plan de relance du secteur BTP, la Ville a contracté, auprès de DEXIA Crédit Local, 2 emprunts de 375 000 € chacun, destinés au financement du budget annexe Billancourt-Ile Seguin. La signature des contrats est intervenue le 26 juillet 2010.

Les caractéristiques des 2 emprunts sont les suivantes :

	Prêt n° BS1001	Prêt n° BS1002
Montant	375 000 e	375 000 e
Durée	15 ans	15 ans
Objet	Construction d'une crèche et d'une structure multi-accueil de 80 berceaux sur le macro lot C1 (ZAC Seguin-Rives de Seine)	Aménagement des espaces publics de l'îlot V (ZAC Seguin-Rives de Seine)
Date de mobilisation	le 08/10/2010	le 08/10/2010
Mode d'amortissement	Progressif	Progressif
Périodicité	Trimestrielle	Trimestrielle
Taux d'intérêt	2,08% l'an	2,08% l'an
Base de calcul	30/360	30/360
Remboursement anticipé	Possible à chaque date d'échéance, pour tout ou partie du capital restant dû, moyennant un préavis de 50 jours calendaires et le paiement d'une indemnité actuarielle.	Possible à chaque date d'échéance, pour tout ou partie du capital restant dû, moyennant un préavis de 50 jours calendaires et le paiement d'une indemnité actuarielle.
Commissions	Sans	Sans

A la date d'acceptation des offres de prêt, le taux fixe de marché (assorti d'une marge bancaire de 0,50%) se situait à

3,17%. Ce financement à taux fixe 2,08% constitue donc une réelle opportunité. Comparativement aux conditions de marché, l'économie actuarielle réalisée, calculée sur la durée totale des prêts, avoisine 58 000 €.

M. Solère :

Y-a-t-il des questions sur ces sujets ? Il n'y en a pas, je vous remercie.

1 - Délégation de service public du restaurant municipal - approbation du principe de renouvellement - autorisation donnée au maire de lancer la consultation correspondante.

Madame Béatrice Belliard, maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Cette première délibération concerne le renouvellement de la DSP du restaurant municipal qui fonctionne ainsi depuis 1997. L'échéance est fixée au 31 décembre 2011. Il vous est donc demandé d'approuver le renouvellement de cette DSP, sachant que la Commission consultative des services publics locaux a donné un avis favorable.

Je vous remercie.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. A une question portant sur le degré de satisfaction du personnel, il a été répondu que la Commission consultative de la restauration municipale avait formulé un avis plutôt positif.

Mlle Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le Groupe @lternance ne prenant pas part au vote. Une question identique à celle de la Commission des Affaires Générale et Sociale a été posée et des précisions ont été apportées, notamment que la Commission des usagers se réunira une nouvelle fois avant la tenue de la prochaine Commission consultative des services publics locaux.

La délibération n°1 est adoptée.

Abstention du Groupe @lternance.

2 - Recensement de la population - autorisation donnée au maire pour organiser et fixer les modalités des enquêtes annuelles du recensement pour 2011 et 2012.

Madame Béatrice Belliard, maire-adjoint, rapporteur.

Cette délibération concerne le recensement de la popula-

tion, qui, comme vous le savez, à lieu maintenant tous les ans de façon partielle. Pour réaliser ces enquêtes, il est donc nécessaire pour la Ville, de recourir à une équipe de 26 agents et d'un contrôleur les encadrant.

Cette année, la particularité est que la période choisie pour faire cette enquête comportera deux semaines de vacances, ce qui n'est pas bon du tout pour le public bouloonnais. Il est donc proposé de renforcer l'équipe de 4 personnes, d'autant que l'INSEE complétera cette enquête traditionnelle par une enquête familiale.

Je vous demande donc d'approuver cette délibération pour le recensement de la population.

Je vous remercie.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales :

La Commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Ce dernier souhaite savoir s'il est prévu que la restitution des données soit faite à la Ville par quartiers ou par cantons.

En fait, la restitution est faite par IRIS (Îlots Regroupés pour l'Information Statistique) qui comporte un niveau de granularité plus fin de l'INSEE. Il est constitué d'environ 2 000 habitants et ne tient donc pas compte des quartiers aux cantons.

Par ailleurs, en réponse à une question sur les logements insalubres dans notre ville, il est répondu qu'ils sont connus et suivis au service logement de la Mairie.

Mlle Lavarde, rapporteur de la Commission des finances

Le Groupe @lternance a souhaité avoir des précisions sur la finalité de l'enquête sur la famille et le logement. En effet il a été précisé qu'il s'agit d'une enquête d'envergure nationale et qu'une exploitation locale pourra être envisagée en fonction des données qui seront transmises par l'INSEE. Par ailleurs, il a aussi été ajouté qu'un observatoire de la population a été reconstitué au sein de la Ville par pourvoi des postes vacants.

La Commission des finances a émis un avis favorable, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Vouette

Pourriez-vous nous dire quel est le coût pour la Ville dans cette opération ? Est-ce que l'Etat nous reverse une partie des charges, car il s'agit encore une fois de plus d'un transfert de compétences à une collectivité locale ?

Mme Belliard

Le coût maximum - puisque les agents sont rémunérés en

fonction du pourcentage de taux de réponse qu'ils rapportent -, serait d'environ 50 000 €, la subvention de l'Etat étant de 25 000 €. Il ya donc un petit écart.

Mme Vouette

Ce n'est pas un petit écart. C'est 50%. C'est donc un gros écart.

Mme Belliard

Oui, c'est 50%. Je voulais aussi vous donner d'autres précisions. Les données par quartiers sont étudiées par l'observatoire dont nous avons parlé tout à l'heure. Ceci est un gros travail et ne rentre pas dans le cadre de l'étude l'INSEE mais c'est le travail de l'observatoire que de le mettre en œuvre.

Enfin, je voulais également vous donner quelques précisions sur l'analyse complémentaire que souhaite faire l'INSEE, qui portera sur la famille et les logements. Ils ont pour idée de voir - par rapport à 1999 où ces questions étaient renseignées -, l'évolution des structures familiales, l'évolution des compositions familiales, le vieillissement de la population ou encore le nombre de frères et sœurs par tranches d'âges etc... C'est ainsi qu'ils souhaitent approfondir l'étude qu'ils feront.

J'espère vous avoir donné toute précision utile.

La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité.

3 - Personnel communal - mesures diverses

Madame Béatrice Belliard, maire-adjoint, rapporteur.

Cette délibération comporte 4 points :

- L'actualisation du tableau des effectifs par transformation de 40 postes budgétaires.

- Le recrutement de plusieurs agents requérant des compétences particulières :

- Renouvellement d'un contrat pour un agent déjà en poste s'occupant des relations avec la SAEM.

- Recrutement pour un chargé de mission en charge de la mise en œuvre opérationnelle et de la remise en gestion des ouvrages de la ZAC Seguin, sujet montant en puissance avec les constructions.

- Un chargé d'analyses financières pour le service de la DAF.

- Mise à jour de la liste des logements pour nécessité ou utilité de service, avec la suppression de deux logements et la création de deux logements de fonction.

- Prise en charge de frais de déménagement.

Je vous remercie.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, les Groupes @lternance et Unis pour

Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

A une question du Groupe @lternance sur le statut du Directeur de l'urbanisme en cours de recrutement et la nécessité de faire venir une personne de province, il a été répondu qu'il s'agissait d'un agent public choisi parmi de nombreux candidats et que la mobilité géographique était prévue dans les fonctions territoriales.

Le Groupe Unis pour Boulogne-Billancourt voudrait, quant à lui, recevoir les organigrammes de la Ville dans lesquels apparaissent les 5 postes objet d'annonces parues récemment dans le journal Le Monde.

Mlle Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances

Le Groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé des précisions sur l'incidence financière de ces recrutements et changements de postes. Il a été répondu que ces postes avaient été anticipés dans la préparation du budget 2010. Le poste de suivi des relations avec la SAEM est prioritaire car les équipements publics du Trapèze commencent à être livrés.

En ce qui concerne le chargé d'analyses financières, la Direction financière est depuis 2 ans, avec le départ de Madame Fleury, sous la responsabilité d'une seule personne. Auparavant, elle avait toujours fonctionné avec un binôme. Les deux agents recrutés seront de catégorie A. la Commission des Finances a émis un avis favorable, les Groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade

Nous ne prendrons pas part au vote sur le point 2, les points 1, 3 et 4 ne nous posant pas de problèmes. Nous ne prenons pas part au vote sur le point 2 car nous trouvons que la tendance à augmenter le personnel devient de plus en plus forte. En effet, tout le monde a lu dans Le Monde les recrutements de Directeurs généraux ou d'autres. Comme nous partions d'une situation dans laquelle nous avons estimé il y a deux ans que la masse salariale était beaucoup trop forte, beaucoup d'efforts sont maintenant faits pour l'augmenter. Par conséquent, nous ne participerons pas au vote du point 2 et je demande un vote par division.

Mme Vouette

Monsieur le Maire, quand vous donnerez un exemplaire des organigrammes à Monsieur Fourcade, vous penserez à nous en transmettre un également car bien entendu, cela nous intéresse.

De la même façon, nous demandons un vote par division et nous abstiendrions sur le point 2.

M. Solère

Nous allons donc faire un vote par division.

L'article 1 de la délibération n°3 est adopté à l'unanimité.

L'article 2 de la délibération n°3 est adopté.

● Abstention du Groupe @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt.

L'article 3 de la délibération n°3 est adopté à l'unanimité.

L'article 4 de la délibération n°3 est adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée.

4 - Mise à disposition d'une plate-forme de dématérialisation des marchés publics de la ville - autorisation donnée au maire de signer un avenant n°3 de prolongation de délai.

Madame Béatrice Belliard, maire-adjoint, rapporteur.

La délibération a été mise sur table. Elle fait partie du lot qui a été déposé.

Il avait été expliqué dans les commissions de lundi qu'un recours avait été fait par l'une des personnes qui avait concouru pour ce nouveau marché.

Il est donc proposé d'autoriser le Maire à signer un avenant d'un mois seulement, puisque le recours de la société qui avait attaqué en recours précontentieux a été refusé et nous allons pouvoir signer avec la société qui a été retenue par la Commission d'appel d'offres. C'est pourquoi, nous avons simplement besoin de prolonger d'un mois le contrat actuel, afin de permettre la passation de pouvoir, la mise en œuvre et la mise en place des nouveaux équipements.

Je vous remercie.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Il est précisé que la décision du référé devait être connue mais nous avons le document sur table.

Mlle Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances

Avis favorable, le Groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité.

5 - GPSO - approbation du principe et du projet de convention de remboursement et de reversement

des sommes engagées ou perçues par la communauté d'agglomération Drand Paris Seine Ouest et la ville de Boulogne-Billancourt ainsi que du principe et du projet de convention de refacturation des charges récurrentes associées aux locaux mis à disposition de la communauté d'agglomération par la ville de Boulogne-Billancourt.

Madame Geneviève Dubost, maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Ainsi qu'il était précisé dans le cadre de la précédente Communauté d'agglomération, la Ville avait un certain nombre de conventions et avec la nouvelle Communauté d'Agglomération GPSO, nous mettons à jour des conventions et nous en proposons une nouvelle, due aux effets exceptionnels de la fusion.

Donc la délibération n°5 vous présente deux grandes conventions.

Pour la première, on vous demande d'autoriser le principe et le projet de convention de remboursement et de reversement des sommes engagées ou perçues par la communauté d'agglomération et la Ville. Il s'agit simplement de ratifier les sommes payées essentiellement par la Ville, le temps des transferts des contrats relatifs au conservatoire à rayonnement régional. Ce sont donc des refacturations de charges que nous avons payées pour le compte de la Communauté d'agglomération.

La deuxième délibération est donc une délibération qui existait déjà auparavant et a été approuvée par la Communauté d'Agglomérations GPSO. Elle vise à refacturer la mise à disposition locaux par la Ville à la Communauté d'Agglomérations. Cette refacturation prévoit des locaux précisés dans la délibération. Il s'agit d'une refacturation ponctuelle dont le montant de 508 000 € pourra éventuellement donner lieu à avenant.

Je vous remercie.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mlle Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances

Avis favorable, le Groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité.

6 - GPSO – approbation d'une convention de mise à

disposition de services (service entretien des espaces verts et service voirie de la direction de proximité nord) par la communauté d'agglomération auprès de la ville de Boulogne-Billancourt.

Madame Geneviève Dubost, maire-adjoint, rapporteur.

Remis sur table également, le texte de cette délibération n'a quasiment pas changé. Il s'agit juste d'un chiffre ajouté dans la convention qui est mis en annexe de ce texte.

Il convient de rappeler auparavant que la Communauté d'agglomération GPSO exerce les compétences « création et gestion des espaces verts » et « création, aménagement et entretien des voiries ». Outre ces missions, les services communaux transférés dans le cadre de la précédente Communauté d'agglomération exercent habituellement des missions ponctuelles, telles que la police de circulation, le stationnement, les autorisations d'occupation, la gestion des animaux errants et l'organisation matérielle de manifestations.

Dans le cadre de ces missions, la communauté d'Agglomération va donc mettre partiellement à disposition de la Ville, des agents, qui eux, sont agents de la Communauté d'agglomération.

Il vous est donc demandé, dans le cadre d'une convention d'une durée d'un an, d'approuver la mise à disposition des ces personnels, qui sont - pour la partie mise à disposition - placés sous l'autorité du Maire. Ce dispositif sera accompagné et suivi dans le cadre d'un comité et donnera lieu à re-analyse l'année prochaine. On vous demande donc de valider une convention pour un montant (donc une facturation à la Ville) de 777 000 €.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, les Groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Plusieurs interrogations ont été exprimées sur les compétences de GPSO et celles de la Ville de Boulogne-Billancourt. Un bref rappel a été fait sur la répartition des compétences, suite à la fusion des deux communautés d'agglomération. Il est notamment indiqué que le Maire exercera directement ses pouvoirs de police par l'action des agents de la Direction de l'espace public. Mais le Groupe Unis pour Boulogne-Billancourt voudrait savoir à qui sont rattachés les agents de la propreté qui verbalisent.

Mlle Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Il a été précisé en Commission des Finances que la compétence « entretien espaces verts » était déjà une compétence facultative de Val de Seine, qui a été automatiquement trans-

férée à GPSO dans le cadre de la fusion. Le travail des agents reste le même. Ils travaillent uniquement sur le territoire de la Ville mais sont désormais rémunérés par GPSO en lieu et place de Val-de-Seine. Cette convention, similaire à celle qui existait auparavant, aurait dû être passée dès les premiers mois de la mise en place de GPSO.

Par ailleurs, un Directeur de l'espace public va être nommé. Il n'aura pas autorité hiérarchique sur les agents de GPSO mais aura un rôle de coordination et de suivi des actions et travaux menés sur le territoire communal. L'organigramme de la Direction des espaces publics a été validé lors du CTP du 14 avril 2010.

Reprenant une suggestion du Groupe Unis pour Boulogne-Billancourt, il a été convenu qu'une explication didactique du rôle de chacun figurera dans un prochain numéro du BBI.

Il a par ailleurs été précisé que les inspecteurs de la propreté ne relèvent pas de cette convention. Ces derniers vont désormais s'appeler « médiateurs de la propreté » et auront en charge un quartier. La refacturation, objet de la présente délibération concerne l'activité « espace verts », qui n'est pas de compétence communautaire. Par exemple, l'entretien des bacs à sable des cours d'écoles ou encore les espaces verts des cimetières municipaux. A l'inverse, l'entretien des parcs et jardins ou les arbres placés le long des voies communautaires sont assurés pour le compte de GPSO et donc non refacturés à la Ville.

La Commission des Finances a émis un avis favorable, le Groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade

Cette convention va reprendre un mécanisme compliqué puisqu'il y a un partage de services, des activités sont transférées et d'autres ne le sont pas et nous allons créer un comité de suivi ou encore un rapport annuel d'évaluation, etc... Autrement dit, nous organisons la complexité. Or, en principe, une Communauté d'agglomération est faite pour simplifier les mécanismes administratifs. Ceci dit, les explications données en Commission des Finances ayant paru suffisantes à mes collègues, nous voterons cette délibération.

M. Fusina :

Je rejoins les observations de Jean-Pierre Fourcade et la question que j'ai envie de poser au nom des Boulonnais est de savoir qui fait quoi. Qui s'occupe de la police de la voirie ? Qui s'occupe du nettoyage des trottoirs ? Qui s'occupe de l'entretien des squares ? Qui s'occupe de l'entretien des arbres de la Ville ?

Alors je crois qu'il y a maintenant un distinguo entre les arbres des voies communales et ceux des voies départementales. Donc on ajoute encore de la complexité à la complexité.

Qui est par exemple responsable, lorsque l'on met le public d'un parc dehors à 18h40, alors que la fermeture est prévue à 19h00 ?

Donc je crois qu'il faut simplifier tout cela. Il me semble déjà que les membres du Conseil ont toutes les difficultés pour savoir qui exerce les compétences sur des sujets quotidiens des Boulonnais et il faudra expliquer à ces derniers à quel service s'adresser, lorsqu'ils sont confrontés à une difficulté quotidienne. Pour l'instant, il y a un gros point d'interrogation.

M. Solère

Je vais vous répondre sur ce point. La mise en place de l'Agglomération - et vous savez d'ailleurs que l'intercommunalité se généralise au 1er janvier 2011 car l'ensemble des villes de France doit être entré dans des agglomérations - a justement pour but de rationaliser l'action publique.

Pour autant, les interlocuteurs des citoyens - surtout tant que nous sommes dans ce même mode de fonctionnement électoral et nous verrons lors des prochaines municipales si les citoyens élisent en direct les conseillers communautaires - les référents sont les élus municipaux. Donc à Boulogne-Billancourt ce sont bien évidemment les maires-adjoints de quartier, les maires-adjoints chargés de la propreté ou encore les maires-adjoints chargés de la voirie, qui restent les interlocuteurs de la population et d'ailleurs c'est tout l'objet de la politique de proximité que nous mettons en place.

Vous posez différentes questions pour savoir qui fait quoi et je répondrai en même temps à Jean-Pierre Fourcade. Il se trouve que les 7 Maires de GPSO ont souhaité garder le pouvoir de police au sein des villes. Ce n'est d'ailleurs pas très banal car lorsque l'on regarde dans d'autres agglomérations, c'est souvent le même cas. En effet, les maires gardent le pouvoir de police car il est vrai que cela fait partie de leurs pouvoirs très régaliens et on transfère rarement les pouvoirs de police.

Donc globalement, si vous voulez savoir comment est gérée la Police municipale, elle est gérée par le Maire au niveau Municipal. Qui s'occupe des entretiens de voiries ? Ce sont des compétences obligatoires qui sont déléguées à l'Agglomération. Nous mettons donc un représentant à GPSO et ne vous inquiétez pas, l'adjoint à la voirie qui suit la voirie à Boulogne-Billancourt est bien sûr membre du conseil de communauté.

Voilà les réponses que je voulais vous faire. J'ai bien noté M. Fourcade que ces réponses vous permettent d'avoir un vote favorable.

La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité.

7 - Convention de refacturation avec GPSO relative à la finalisation, la mise en maquette et l'impression

des articles consacrés à la communauté d'agglomération dans le BBI - approbation - autorisation donnée au maire pour signer.

Madame Geneviève Dubost, maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je voudrai répondre directement à Monsieur Fourcade. Nous essayons bien entendu de simplifier la complexité qui existait avant mais il est clair que, comme dans n'importe quelle entité significative, des flux croisés existent et ces flux doivent donner lieu à des conventions. Nous allons sensiblement diminuer le nombre de conventions entre la Ville et la Communauté d'agglomération et la volonté du Maire, que nous essayons nous de suivre de façon contradictoire d'un point de vue financier, est de simplifier le fonctionnement. Il est clair que cela ne se fait pas par un coup de baguette en l'espace de 3 ou 4 mois. En effet, cela est contradictoire, cela demande du temps et comme nous ne partons pas de quelque chose de très simple, ce n'est pas encore toujours très facile.

Donc dans le cadre d'une nouvelle convention, nous avons souhaité vous rappeler que la Communauté d'agglomération dispose d'un espace réservé dans les journaux municipaux et qu'en échange de cet espace, dans le cadre de la fréquence de publication de 5 pas an, la Communauté d'agglomération ne disposant pas de moyens techniques nécessaire pour nous donner des articles aux normes de nos maquettes, nous lui refacturons une quote-part de frais de maquette égale à 800 € par parution. Nous vous demandons donc de bien vouloir autoriser le Maire à signer la convention nécessaire.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mlle Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances

Il a été précisé en Commission des Finances que les éléments d'information de la communauté d'agglomération qui seront insérés dans le BBI sont exclusivement d'intérêt général. Il s'agit de communiquer à l'ensemble de la population de GPSO les mêmes informations sur des sujets d'intérêt communautaires, comme l'Agenda 21 par exemple. Chaque ville ayant son propre format de bulletin municipal, il a été jugé plus efficace de leur confier le maquetage et la publication. Avis favorable, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Vouette

Il me semble que nous en avons parlé en Commission. Nous voudrions avoir l'engagement que l'opposition aura un droit et une tribune dans ces pages réservées à GPSO.

M. Solère

Je crois que tout cela est prévu par les textes. L'expression des groupes politiques dans les collectivités de 100 000 habitants est tout à fait prévue. Mais c'est un sujet pour GPSO.

M. Tellini

Je crois que là, on mélange tout ! C'est de l'information, ce n'est pas de la politique ! Du reste vous avez posé la question en Commission et une réponse extrêmement claire vous a été faite. Ce n'est pas le journal de GPSO, c'est de l'information sur GPSO.

M. Solère

Pardonnez-moi. Madame Vouette, pouvez-vous nous préciser exactement ce que vous souhaitez comme engagement ?

Mme Vouette

Ce que nous voudrions, c'est un encart pour nous exprimer sur GPSO dans les pages d'informations. Bref, un droit d'expression.

M. Solère

D'accord. En fait, ce que vous souhaiteriez, c'est que dans le BBI - où conformément aux textes il y a bien sûr un espace de réservé pour l'expression du groupe politique -, s'il y a une double page d'insérée commune à toutes les villes pour parler de ce qui se passe dans le cadre de GPSO, vous souhaiteriez qu'à l'intérieur, il y ait également des tribunes politiques ? C'est un vaste débat qu'il faudrait évoquer en commission. Je ne crois pas que cela soit aussi simple. Là je ne peux pas vous répondre et il faudra poser la question au bureau de GPSO.

La délibération n°7 est adoptée.

Abstention du Groupe @lternance.

8 - Versement d'un fonds de concours de fonctionnement par la Communauté d'agglomérations Grand Paris Seine Ouest.

Madame Geneviève Dubost, maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il vous est rappelé que certaines actions communales ont, sous certains aspects, un rayonnement communautaire. Il est notamment important d'avoir à l'esprit les liens qui existent entre la médiathèque Landowski et la bibliothèque du conservatoire, à rayonnement régional. Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération GPSO accepte d'apporter une participation financière sous forme d'un fonds de concours à hauteur de 310 000 €, pour permettre à notre commune de faire fonctionner cette structure, qui contribue à valoriser le territoire communautaire.

Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à bien vouloir signer cette convention.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mlle Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances

Avis favorable, le Groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°8 est adoptée à l'unanimité.

9 - Attribution de subventions à diverses associations - subvention d'équipement pour l'installation d'un ascenseur dans les locaux de la paroisse Ste Thérèse - autorisation donnée au maire pour signer la convention de financement avec l'association diocésaine de Nanterre - attribution d'une subvention à l'office du tourisme.

Madame Geneviève Dubost, Maire-Adjoint, rapporteur.

Il s'agit de deux attributions de subventions à deux associations différentes. Pour la première, il s'agit de verser à l'Association diocésaine de Nanterre la structure qui recueillera et gèrera la subvention pour la paroisse Ste Thérèse, qui va faire des travaux dans ses sous-sols pour accueillir diverses activités associatives. Il vous est demandé d'autoriser le Maire à verser une subvention de 25 000 €, soit 48% du coût prévisionnel des travaux envisagés.

La deuxième subvention est à l'attention de l'Office de Tourisme, subvention de fonctionnement de démarrage à hauteur de 22 500 €. Il vous est rappelé que le premier conseil d'administration de l'Office de Tourisme s'est tenu hier et qu'une convention d'objectifs sera proposée en novembre. Elle conditionnera le solde de cette subvention.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. A une question de ce dernier, il a été répondu que le sous-sol de la paroisse Ste Thérèse est utilisé par de nombreuses associations, ainsi que pour les journées de l'Amitié ouvertes à tous, qui ont lieu le premier week-end de décembre. Le Groupe @lternance souhaite savoir aussi si la subvention de fonctionnement de l'Office de Tourisme a pour origine la taxe de séjour.

Mlle Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances

Avis favorable, le Groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade

Comme de temps à autre il est dit dans certaines publications que nous ne votons pas les subventions aux associations ou aux institutions, je tiens à préciser que nous voterons la délibération n°9 avec l'ensemble des subventions qu'elle concerne.

M. Solère

Il y a donc deux questions posées par la Commission des Affaires Générales. La première est de savoir si la subvention est faite pour compenser la taxe de séjour.

Mme Dubost

La subvention en découle. Nous avons perçu la taxe de séjour et légalement, nous devons en reverser une partie. Donc bien entendu, nous appliquerons strictement la loi.

S'agissant de l'Office de Tourisme qui devait être mis en place plus tôt dans l'année et l'est un peu plus tard. Nous allons donc faire un décompte des charges que la Ville a supporté le temps de sa mise en place et nous allons reverser ce que nous devons reverser. Tout cela est parfaitement règlementé par les textes et nous appliquerons strictement la loi.

M. Solère

Concernant l'autre partie de l'intervention de Mme Bondoux, tout le monde sait que la vie paroissiale est très vaste et que la paroisse est très ouverte sur la cité et sur le quartier. Aussi, il y a donc beaucoup d'associations et d'activités extra-paroissiales qui ont lieu au sous-sol de la paroisse Ste Thérèse.

La délibération n°9 est adoptée à l'unanimité.

10 - Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au conseil d'école de l'élémentaire Robert-Doisneau.

Monsieur Guy Baroli, Maire-Adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il vous est proposé dans les formes légales de désigner les représentants (un titulaire et un suppléant) du Conseil Municipal au conseil d'école primaire de l'école Robert Doisneau.

M. Solère

La Majorité propose que l'on nomme Marie-Laure Godin, Maire-Adjoint du quartier, comme titulaire à ce Conseil d'administration et Mme Sylvie Rougnon comme suppléante.

Mme Vouette

Nous aimerions bien proposer Madame Even comme suppléante car il ne serait pas illogique que la suppléante soit de l'opposition.

M. Fusina

Monsieur Solère, vous avez fait référence tout à l'heure à l'absence de concertation de la ville de Paris concernant le stade Jean-Bouin mais nous reviendrons tout à l'heure sur le bilan de l'action de la Ville.

Par contre, concernant cette délibération, je me permets de vous préciser que la ville de Paris permet à l'opposition d'être présente dans les Conseils d'administration d'écoles élémentaires. C'est une réalité et je pense donc que Boulogne pourrait également s'inspirer de cet exemple. Alors, selon les calculs, on pourrait proratiser le nombre de voix que nous avons obtenu (pourcentage) et permettre d'avoir une représentation démocratique car il n'est pas normal que l'opposition soit systématiquement écartée des conseils d'administration des écoles élémentaires.

M. Fourcade

Pour que le mécanisme démocratique fonctionne, il faudrait qu'il y ait 3 représentants. Alors comme nous ne voulons pas détraquer ce mécanisme, nous ne présentons pas de candidat.

M. Solère

Je prends bonne note de ce que vient de dire Jean-Pierre Fourcade. Je voulais juste rappeler que ce n'est pas à l'occasion d'une désignation qu'il faut poser ce type de débat mais au moment où l'on nomme l'ensemble de nos représentants dans les conseils d'écoles. Là il s'agit d'un ajustement et je propose que nous gardions la même règle, quitte à en reparler plus tard et que nous faisons une réunion pour mettre tout cela à plat. Reparlez-en à Pierre-Christophe Baguet mais le vote de fonctionnement est que la majorité désigne le titulaire et le suppléant.

Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletin secret ?

M. Baroli

Je rappellerai juste que les membres de l'opposition siègent aux conseils d'administration des collèges et des lycées dans le cadre d'une représentation tripartite.

Mme Vouette

Effectivement, pour les collèges et les lycées mais pas dans les écoles élémentaires de maternelles.

Nous ne demandons pas de vote à bulletin secret et nous contenterons de ne pas prendre part au vote.

Candidature de Madame Godin

Cette candidature est adoptée, le Groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Candidature de Madame Rougnon : Cette candidature est adoptée, le Groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

11 - Accueil de loisirs sans hébergement (alsh) maternel et élémentaire - autorisation donnée au maire pour signer les conventions d'objectifs et de financement de la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine.

Monsieur Guy-René Baroli, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

La présente délibération a pour objet l'approbation de deux conventions d'objectifs et de financement de la CAF au fonctionnement des structures d'accueil de loisirs sans hébergement; une convention concerne les structures maternelles et l'autre les structures élémentaires.

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes, jointes en annexe à la présente délibération.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mlle Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances

Avis favorable, le Groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°11 est adoptée à l'unanimité.

12 - Restauration du collège Vieux-Pont - avenant n°2 au marché à procédure adaptée passé avec la société Avenance Enseignement Santé - autorisation.

Monsieur Guy-René Baroli, Maire-Adjoint, rapporteur.

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 au marché passé avec la société Avenance Enseignement Santé relatif à la restauration scolaire de l'école élémentaire les Glacières, compte-tenu du déménagement du collège Vieux Pont à la Toussaint.

Dans l'hypothèse la plus vraisemblable de plus de 50 000 repas servis en 2010-2011, le coût pourrait être de 4.03 €.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mlle Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances

Le Groupe @lternance s'est inquiété de la continuation de l'expérience du Bio. Il a été rappelé que le groupe Avenance fournit aux élèves de l'école des Glacières les mêmes repas servis aux autres écoliers de la Ville. Ces repas sont d'ailleurs facturés aux familles au même prix que dans les autres écoles. Avis favorable de la Commission des Finances, le Groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°12 est adoptée à l'unanimité.

M. Baguet

Merci M. Solère. Pardonnez mon retard.

13 - Square des Frères Farman - copropriété du 66, rue de l'Ancienne Mairie - sécurisation - dispositif de fermeture - autorisation donnée au maire pour signer la convention afférente avec GPSO et le syndicat des copropriétaires.

Monsieur Pascal Louap, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

L'ensemble immobilier situé dans le rectangle formé par les rues de l'Ancienne Mairie, de Silly, du 6 juin 1944 et du 25 août 1944, a été édifié par l'Etat dans le cadre du plan de reconstruction qui a fait suite au second conflit mondial. L'Etat a acquis le terrain pour y construire 4 bâtiments collectifs.

L'ensemble immobilier composé de 85 appartements et de six boutiques, fait l'objet d'un règlement de copropriété en date des 17 août 1951 et du 4 mars 1960. Entre 1951 et 1959, les différents lots de copropriété ont été cédés à des particuliers bénéficiaires d'indemnités de reconstruction en compensation de dommages de guerre.

Les bâtiments sont implantés autour de parties communes formant pour l'essentiel un jardin. Les aménagements effectués ont été remis gracieusement par l'Etat, avec différents réseaux, à la commune en vertu d'un procès-verbal du 15 juin 1955, charge à elle d'en assurer l'entretien. Le jardin est depuis lors ouvert au public.

Les nuisances provoquées, jour et nuit, par certains utilisateurs du square ont amené les copropriétaires à se rapprocher de la ville de Boulogne-Billancourt pour lui demander de prendre en charge la sécurisation du square par un dispositif de fermeture en dehors des horaires d'accès aux usagers.

La Ville, GPSO et le syndicat des copropriétaires ont convenu de la mise en œuvre de la sécurisation du square.

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer cette convention tripartite, d'une durée de 36 mois et se terminant au plus tard le 31 décembre 2013, ainsi que tout éventuel avenant.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Solère

Je crois que c'est une avancée qui est tout à fait à souligner sur ce dossier car c'est une attente qui est tout à fait importante des riverains du square Farman. J'ai moi-même eu à m'occuper de cela avec Pascal Louap (Maire-Adjoint du quartier) et Guillaume Gardillou. Il y a un vrai problème sur le square Farman, rendu complexe pour de nombreuses raisons juridiques.

Cette convention tripartite avec le syndicat de copropriétaires est une vraie avancée qui nous permettra d'engager ensuite une sécurisation parfaite afin que les riverains puissent avoir une quiétude tout à fait légitime.

M. Tisseye

Lors du conseil du 29 janvier 2009, vous nous proposiez une délibération similaire. Il s'agissait de financer avec l'argent des contribuables boulonnais l'installation de caméras de vidéosurveillance dans les lieux d'une copropriété, en l'occurrence les jardins de la Belle Feuille. Notre groupe avait alors rejeté cette délibération arguant du fait que l'argent public n'avait pas vocation à financer les travaux des parties communes des copropriétés. Aujourd'hui, ce sera avec les mêmes arguments que nous rejetterons l'installation d'un dispositif de fermeture du square Farman, financé à hauteur de 11 000 € par GPSO au bénéfice d'une copropriété privée.

Nous nous permettons de vous mettre en garde avant que ce genre de pratique ne s'ébruite, au risque que nombre de copropriétés se précipitent en masse en Mairie, et demandent où se trouve le guichet « copropriétés ».

En parallèle, je tiens à dénoncer les horaires d'ouverture qui seront désormais en vigueur, c'est-à-dire du 1er mars au 14 mai, de 9h30 à 19h00 et du 15 mai au 15 septembre, de 9h30 à 20h00. Cela marque une restriction radicale de l'accès aux personnes à ce square.

Alors que nous venons de voter une subvention de 22 500 € à l'Office de Tourisme qui se met en place, on ne peut à la fois avoir la prétention d'ouvrir notre Ville aux touristes du monde entier, tout en restreignant de façon drastique les espaces publics. Merci.

Mme Even

Une fois de plus, la solution proposée pour supprimer les sentiments d'insécurité que rencontrent certains Boulonnais, ne permet pas de traiter les problèmes en profondeur. Il ne suffira pas de barricader les parcs et jardins publics et privés de Boulogne-Billancourt pour amener une certaine quiétude parmi nos concitoyens. Au contraire, cela ne fera que repousser les utilisateurs de square provoquant les nuisances - comme vous les appelez -, dans d'autres quartiers (le fameux effet plumeau). Seule la présence humaine et un retour de la police de proximité permettront de prévenir et de sanctionner si nécessaire. C'est pourquoi le groupe @lternance vote contre cette délibération.

M. Baguet

Je vais vous répondre M. Tisseyre. Votre raisonnement est parfaitement exact, à une nuance près. La copropriété à laquelle vous faites allusion est effectivement privée mais elle comporte des espaces publics assujettis à des servitudes publiques. Il existe un certain nombre de copropriétés comme cela dans Boulogne-Billancourt, comme la Seine et le Pouillon, avec des servitudes d'espaces publics. C'est la même chose pour la résidence Belle Feuille Il est vrai que c'est un peu dommage et nous avons laissé passer le coche il y a déjà très longtemps, lorsque cela a été reconnu comme dommage de guerre.

La Ville aurait pu revendiquer la propriété du square mais cela n'a pas été fait. Cela date d'il y a 20 ou 30 ans. La municipalité précédente avait engagé des expertises que nous avons poursuivies mais il est aujourd'hui prouvé qu'il est trop tard pour revendiquer la propriété du square. Nous avons passé un compromis avec la copropriété car je n'ai pas envie que la Ville se trouve privée d'un espace public aussi important dans le quartier : cet espace restera public et la Ville aidera à le sécuriser. Cette opération est donc favorable pour tout le monde.

Le retour de la police de proximité, c'est effectivement le vieux rêve du Parti Socialiste. Mais il est prouvé que la fermeture des squares le soir limite les problèmes de nuisance pour les riverains. Habiter juste au-dessus d'un square qui accueille chaque soir des dealers, des gens venant trafiquer ou se droguer sous les fenêtres très tard n'est pas très agréable. Vous allez me dire que la fermeture n'est pas forcément dissuasive, lorsque l'on est vraiment déterminé à franchir les grilles du square. Cela aide en tout cas à marquer des limites vis-à-vis d'une population non désirée dans les squares, en dehors des heures de fermeture. De plus, la sécurisation passe aussi par des caméras de vidéo-protection. Nous nous sommes engagés dans un grand plan avec ce type d'appareils. Après les caméras qui ont été installées autour du Parc des Princes, de la Grand Place ou de la résidence Belle Feuille, certaines sont en cours d'installation sur le square de l'Avre et des Moulineaux et nous allons en installer d'autres. Notre plan d'installation comporte plus de 38 caméras et nous allons d'autant plus continuer que c'est le moment de les installer, puisque nous avons des aides de l'Etat en la matière.

La délibération n°13 est adoptée.

Le Groupe @lternance est contre.

14 - Attribution d'une prime exceptionnelle à chacun des deux judokas de l'ACBB médaillés aux championnats du monde.

Monsieur Pascal Louap, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Lors des derniers championnats du monde de judo qui se sont déroulés à Tokyo au Japon du 9 au 13 septembre 2010, deux judokas de l'Athlétic Club de Boulogne-Billancourt se sont illustrés en remportant deux médailles de Bronze :

- Loïc Korval (- 66 kg)
- Thierry Fabre (- 100 kg)

Il est à noter que ces deux médailles ont été gagnées au pays même des redoutables compétiteurs nippons.

Afin de récompenser ces deux athlètes, qui ont honoré la Ville et porté haut les couleurs de la France et de Boulogne-Billancourt lors de ces mondiaux, il vous est proposé de verser à chacun d'entre eux une prime exceptionnelle aux résultats de 2 500 euros, afin de les récompenser pour les exploits réalisés, d'une part, et pour les encourager en vue des prochaines compétitions internationales, d'autre part.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable à l'unanimité. Un débat a toutefois eu lieu sur les critères à prendre en compte pour fixer le montant des primes à verser à chaque sportif remportant des médailles si prestigieuses.

Mlle Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

En Commission des Finances, la question du montant des primes a aussi été abordée et il a été répondu que le montant a été choisi en fonction de ce qui est versé par ailleurs pour des athlètes de même niveau.

Par ailleurs, le Groupe @lternance a rappelé son attachement à ce que les sportifs de haut niveau de la Ville ne soient pas des mercenaires.

La Commission a émis un avis favorable, le Groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fusina

Notre Groupe se félicite de l'excellente performance signée par ces deux athlètes de haut niveau et je crois que nous pouvons les applaudir.

Applaudissements.

M. Fusina

Hélas, cette très bonne nouvelle s'inscrit dans un contexte sportif plutôt morose. Nous avons tous l'occasion de lire la presse et nous avons tout d'abord pris connaissance de l'interview de M. Guazani, concernant l'avenir du stade de rugby. Et finalement, M. Guazani, d'une manière tout à fait spontanée, fait le lien que nous avons toujours fait entre la démarche contentieuse que vous avez initiée - et que vos prédécesseurs ont initiée avec la ville de Paris - et les résultats obtenus. Nous avons vu que cette démarche contentieuse n'a abouti qu'à des résultats tout à fait dérisoires et même catastrophiques pour la Ville, puisque que le stade Jean Bouin a été détruit. Et vous indiquez dans BBI que tout aura été tenté pour le préserver.

Hélas, ce stade disparaît, et non seulement il disparaît mais M. Guazani fait le lien avec l'attitude contentieuse de la Ville et le stade de rugby. Il dit que la ville de Boulogne-Billancourt a constamment cherché des « poux » à la ville de Paris. Il ne faut donc pas s'étonner que maintenant vous ayez des difficultés pour garder votre stade de rugby. C'est ce que nous avons toujours dit Monsieur le Maire ! Ce choix que vous avez fait n'était pas un bon choix. Il fallait avoir une démarche beaucoup plus constructive et je crois que les résultats auraient été différents.

La deuxième mauvaise nouvelle concerne la fermeture de la piscine. Alors il est vrai que Le Parisien s'est un peu emballé mais nous avons l'habitude car il s'emballé souvent et il lui arrive parfois d'écrire des contre-vérités, sur ce sujet comme sur d'autres. Cela dit, la fermeture de la piscine aura lieu. Et je ne sais pas ce que Pascal Louap pourra nous annoncer mais j'espère que les nouvelles seront rassurantes pour les usagers et que le bassin alternatif pourra se réaliser. Néanmoins concernant ce projet catastrophique de l'extension et de la rénovation de la piscine-patinoire, je crois que nous ne pouvons pas qu'accabler les entreprises mais qu'hélas, il y a aussi des responsabilités politiques et de la part de la municipalité car un projet comme celui-ci se suit de très près, afin d'éviter de tels résultats. Résultats d'ailleurs négatifs pour les usagers et catastrophiques pour les finances publiques, puisque le dérapage financier aura été de 20 millions d'euros.

Donc bravo à nos deux judokas et je suis désolé de rappeler ce contexte sportif particulièrement morose pour la Ville.

M. Baguet

Je vais vous répondre rapidement car nous nous éloignons du sujet. Nous sommes là pour féliciter les deux judokas de l'ACBB, en leur souhaitant de poursuivre leur carrière, d'être sélectionnés pour les JO de Londres et de nous rapporter des médailles olympiques.

En ce qui concerne l'article du Parisien de M. Guazini, à ma

connaissance, il n'est pas Maire de Paris ! A moins que M. Delanoë copréside la Mairie de Paris avec lui ! Deuxièmement, GPSO va demander un droit de réponse au Parisien, car tout ce qui est dit dans l'article est totalement faux. Rappelons que M. Guazini avait des créneaux horaires réservés à Marcel Bec et a demandé à l'ancienne Communauté d'agglomérations « Arc de Seine » d'augmenter ses créneaux ce qui lui a été accordé.

Il a ensuite demandé d'installer des bungalows de façon pérenne afin de pouvoir y installer son équipe professionnelle et cela lui a été accordé. Trois réunions de travail ont eu lieu en 2009 sur ce sujet - je vous rappelle que GPSO n'a été créé que le 1er janvier 2010. M. Guazini s'est engagé à déposer un permis de construire, préalablement étudié par les services de Meudon, qui ne voyait pas d'objection à ces installations.

Au mois de mai dernier, le bureau de GPSO a donné son accord pour l'installation de l'équipe professionnelle du Stade Français à Marcel-Bec. Une réunion de travail a été fixée le 24 juin à la Mairie de Boulogne-Billancourt avec le Maire de Meudon (Vice-Président de GPSO), avec M. Guillet, Député-Maire de Chaville (Vice-Président chargé des sports de la Communauté d'agglomération), M. Jean Vuillemoz, Maire-Adjoint chargé des sports de Paris et moi-même. Nous étions tous là sauf M. Guazini qui nous a « posé un lapin ».

Nous nous étonnons donc de voir M. Max Guazini réagir aujourd'hui. Nous savons que depuis des années, il veut que ses 35 professionnels s'entraînent au stade du Saut du Loup et attend tranquillement la fin du bail, qui arrive en avril 2011.

J'ai saisi la Fédération Française de Rugby. Dans cette même salle, nous avons accueilli, avec Pascal Louap, la section rugby début juillet pour les féliciter de leur montée en Fédéral 2. Abdellatif Benazzi, ancien capitaine de l'équipe de France a dit, devant le Vice-Président de la Fédération Française de Rugby, qu'il ne laisserait pas 35 professionnels chasser 700 enfants jouant au rugby.

Je m'appuie sur la Fédération Française de Rugby. Le sport business ou le sport paillette coûte très cher - Vous venez à l'instant de dénoncer les mercenaires du sport. Or avec l'équipe de Monsieur Guazini, nous sommes tout à fait dans ce registre là.

Je pense que cette affaire n'est pas terminée. Nous allons donc demander un droit de réponse pour rétablir la vérité car M. Guazini ne peut pas dire n'importe quoi au journal Le Parisien et nous poursuivrons nos négociations.

Quant à la fermeture de la piscine, il s'agit d'un défaut du béton. La piscine a été livrée en septembre 2003, après deux ans de travaux et en septembre 2004, les premières fuites ont été constatées. L'ancienne Municipalité a engagé des expertises dès juin 2005. Neuf expertises successives ont eu lieu entre juin 2005 et septembre 2008. La dernière nous a donné raison à 100% et aujourd'hui les assureurs négocient la façon

dont nous allons pouvoir gérer le mieux possible cette fermeture provisoire.

Avec Pascal Louap, nous avons réussi à obtenir que la piscine ne ferme pas en mars 2011 en pleine année scolaire et en pleine saison sportive - je pense notamment aux bacheliers passant leur bac, aux compétitions de natation, aux familles ou aux séniors fréquentant la piscine -. Nous avons donc reporté la fermeture en juin et nous aurons effectivement entre 6 et 9 mois de travaux, à la charge bien sûr des assureurs de la partie adverse et du constructeur de la piscine. Nous leur avons demandé les meilleures conditions possibles pour gérer cette période de 6 à 9 mois et nous sommes en train d'étudier l'installation d'un bassin provisoire de 25 mètres de long comportant 8 lignes d'eau et 1.20 m de profondeur, qui pourrait être installé sur le solarium.

Nous allons aussi reprendre ce qui avait été fait précédemment : lorsque la piscine a été fermée entre 2001 et 2003, la Municipalité de Boulogne avait négocié le prêt de lignes d'eau dans les piscines voisines. Il se trouve que nous avons la chance que chacune des 7 villes de GPSO possède une piscine, nous allons donc pouvoir trouver un complément avec nos collègues Maires, je suis sûr de leur solidarité pour gérer cette période.

Nous pouvons regretter que l'entreprise qui a construit la piscine, n'ait pas utilisé un béton étanche, ce qui est surprenant. Nous allons essayer de faire face. En tous cas, cela ne coûtera rien au contribuable de la Ville. Cette procédure dure depuis septembre 2004.

Quant à nos judokas, je vous propose de voter ces primes exceptionnelles. Nous organiserons bien sûr une petite réception en Mairie. La Ministre des Sports Rama Yade m'a donné son accord pour venir y participer à l'Hôtel de Ville.

La délibération n°14 est adoptée à l'unanimité.

15 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la section volleyball de l'Athlétic Club de Boulogne-Billancourt.

Monsieur Pascal Louap, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Au cours de la séance du conseil municipal du 23 septembre 2009, je vous présentais le chantier d'insertion mis en place par le Comité départemental des Hauts-de-Seine de Volleyball (CDVB92), visant à former une douzaine de jeunes issus des zones urbaines sensibles du département, au brevet d'état d'éducateur sportif de 1er degré, option volleyball.

La Ville a ainsi pu faire bénéficier deux jeunes Boulonnais de ce dispositif grâce à un accord avec l'Athlétic Club de Boulogne-Billancourt (ACBB).

Cette formation, qui s'étale sur un cycle de deux ans,

nécessite, comme annoncé dans la délibération initiale, une seconde et dernière participation financière de la Ville à hauteur de 2 500 euros par stagiaire.

Cette première année de tutorat s'est bien déroulée et a donné satisfaction aux jeunes et aux dirigeants de la section volleyball de l'ACBB. Ces deux jeunes, en présence d'un éducateur référent, ont participé à l'encadrement de l'Ecole Municipale des Sports pendant les vacances.

Afin de permettre à ce projet d'aller à son terme, il vous est proposé d'attribuer à l'ACBB pour 2010, une subvention de 5 000 euros représentant le solde du financement de cette formation.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mlle Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances

Avis favorable, le Groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Je rappelle que ce projet avait été voté à l'unanimité le 23 septembre 2009 pour la première partie qui était du même montant (2 500 € par stagiaire).

La délibération n°15 est adoptée à l'unanimité.

16 - Convention de partenariat entre les collèges boulonnais et la ville pour la création de classes à emploi du temps aménagé en faveur des sportifs de haut niveau de certains clubs boulonnais - autorisation donnée au maire pour signer la convention.

Monsieur Pascal Louap, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

La ville de Boulogne-Billancourt accorde une place importante au développement du sport dans la cité quel qu'en soit le niveau de pratique.

Dans ce cadre, l'instauration, à partir de la rentrée scolaire 2010/2011, de classes à emploi du temps aménagé au bénéfice de jeunes sportifs dits de « haut niveau », constitue une opportunité pour renforcer l'efficacité et la pertinence des actions mises en œuvre par la Ville en la matière.

Ces aménagements d'emploi du temps, à la différence des horaires aménagés, soumis obligatoirement à autorisation de l'Inspection d'académie, permettent aux élèves de disposer du

même nombre d'heures d'enseignement que ceux scolarisés avec des horaires classiques. L'objectif étant de permettre à ces jeunes sportifs de concilier au mieux leurs nombreuses heures d'entraînement et leurs obligations scolaires.

La réussite de l'expérimentation menée au sein du collège Landowski au cours de l'année scolaire 2009-2010, a incité la Ville et les quatre principaux des collèges publics Boulonnais à réfléchir à la mise en place de ce dispositif d'aménagement des emplois du temps sur l'ensemble du territoire communal.

Ainsi, les principaux des collèges s'engagent à libérer les élèves les lundis et vendredis à partir de 15h00. Ces jeunes s'entraîneront ainsi l'après-midi dès que les installations sportives seront disponibles et se consacreront ensuite à leurs obligations scolaires ou à l'inverse, en amont de leur entraînement prévu en soirée. Un suivi pédagogique individualisé sera mis en place afin de veiller à ce que les jeunes concernés ne soient pas mis en difficulté dans leur parcours scolaire.

La ville de Boulogne-Billancourt assurera quant à elle la coordination de l'ensemble du dispositif. Ce dispositif concerne dans un premier temps les élèves boulonnais de 6ème et de 5ème des quatre collèges publics de Boulogne-Billancourt et de trois associations sportives locales. Il reste ouvert à toute nouvelle demande de partenariat.

Il vous est donc proposé d'approuver une convention cadre de partenariat pour la création de classe à emploi du temps aménagé en faveur des sportifs de haut niveau de certains clubs Boulonnais et d'autoriser le Maire à signer les partenariats à venir.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Il a été confirmé que les quatre collèges publics de la Ville étaient partie prenante dans ce partenariat et que les jeunes intègrent ces classes à emploi du temps aménagé sur proposition de leurs clubs sportifs.

Mme Even

Alors que les collèges sont du domaine du Département, vous précisez dans la délibération qu'il est rappelé que ce dispositif ne pourrait être un motif de dérogation à la carte scolaire. Comment allez-vous vérifier qu'effectivement, ce dispositif ne permettrait pas de dérogation à cette carte scolaire ?

M. Baroli

Nous allons vérifier avec les principaux des collèges, les familles et bien entendu l'inspection de l'académie, ainsi que

les clubs sportifs. C'est une question à laquelle je vous ai déjà répondu en commission et cela ne pose aucun problème. Je vous ai dit également - ce qui est important -, que le collégien ou le lycéen sera suivi par le club sportif et le collègue. Il n'y a donc vraiment aucun problème.

M. Fourcade

Je trouve cette délibération excellente car il y a trop d'enfants qui ont des difficultés en matière scolaire et le fait de créer un système de possibilité de suivre une formation sportive de haut niveau, en même temps que les études, va permettre de remettre dans la bonne direction un certain nombre de jeunes, qui à l'heure actuelle sont souvent en difficultés. Donc nous approuvons pleinement ce principe de convention.

La délibération n°16 est adoptée à l'unanimité.

17 - Plan local d'urbanisme de Boulogne-Billancourt - révision simplifiée - autorisation de lancement des procédures.

Monsieur Gauthier Mougin, Maire-Adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Antérieurement, j'ai eu l'occasion d'attirer votre attention sur l'avenir du secteur Billancourt-Glacières. Vous savez que c'est ce grand quartier qui s'est un peu construit de « bric et de broc » et dont l'architecture représente aujourd'hui tous les éléments et les échantillons de ce qui a pu se faire depuis presque deux siècles.

Ce quartier a fait l'objet le 12 novembre 2009 d'un vote favorable de votre part, pour une mise à l'étude permettant ainsi à la Ville de se doter d'outils urbanistiques et juridiques pour permettre un aménagement réfléchi et concerté de l'ensemble du quartier.

Plus particulièrement, ce quartier a en son cœur, le Parc des Glacières et un ensemble d'équipements sportifs que l'histoire a placé là un peu au hasard des choses ou comme la présence pour la patinoire de l'ancienne usine de fabrication de glace, qui a bénéficié des centres de production de froid à l'époque pour la surface de la patinoire.

Ce secteur est un trait d'union entre la Ville actuelle et les futurs quartiers de la ZAC Renault. Cette ZAC, dans laquelle nous attendons entre 15 000 et 18 000 habitants, va amener des demandes, notamment en équipements sportifs, alors que comme nous le savons, la Ville est particulièrement mal dotée par rapport aux villes d'importance égale en termes d'équipements sportifs. Actuellement, certains besoins ont été recensés et font l'objet d'une pression déjà très forte de la part de nos concitoyens et cette pression ne fera qu'augmenter avec l'arrivée des nouveaux Boulonnais.

A ce titre, nous avons recensé parmi ces défauts, la

demande et le manque d'équipements tennistiques. Comme par ailleurs, nous avons également une demande et une pression accrue en équipement de football et d'athlétisme sur le site du stade Le-Gallo, il nous est apparu qu'il n'était pas possible de répondre aux demandes du football sans déplacer les installations du tennis sur un autre endroit. Comme vous le savez il y a eu un débat sur cette question et plusieurs emplacements ont été évoqués, notamment le Parc de Billancourt au cœur de la ZAC Renault mais il est apparu que cette implantation, à cet endroit, ne faisait pas l'unanimité, notamment auprès des associations environnementales et posait par ailleurs de gros problèmes techniques, puisque le Parc est un élément clé et fondateur de la faible dépense d'énergie de cette zone.

C'est la raison pour laquelle, il nous est apparu que le terrain le plus favorable pour accueillir cet équipement de tennis, qui sera valorisé et amélioré, était le Parc des Glacières.

C'est la raison pour laquelle, afin de pouvoir installer cet équipement et réfléchir au développement du Parc des Glacières lui-même - qui par ailleurs présente de nombreux défauts, notamment d'être insécurisant pour les riverains et les personnes voulant l'utiliser, avec la présence de nombreuses collines créant des recoins et des zones sombres et isolées -, il était nécessaire de mettre en révision simplifiée notre PLU sur ce terrain là, afin de valoriser l'ensemble de cet espace public constitué du Parc de Glacières et des équipements sportifs COSEC, piscine, patinoire. C'est l'objet de la délibération qui vous est présentée ce soir.

M. Graffin, rapporteur de la Commission d'Urbanisme et des Travaux

Le Groupe @lternance a demandé si le collège était pris en compte dans la révision du PLU et il a été répondu par l'affirmative. Effectivement, dans sa révision, une approche plus large à l'échelle du quartier de ce point est prise en compte, le point en présence ne traitant que du cas particulier des Glacières.

La commission a donc émis un avis favorable, les Groupe @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

M. Tisseyre

Juste une demande de précision. A l'article 2 de cette délibération, il est fait état de la réorganisation de la trame verte à l'échelle du quartier. Pourrait-on avoir des précisions sur cette réorganisation ? Merci.

Mme Shan

Sur cette délibération, y-a-t-il eu une étude de faisabilité pour trouver un emplacement pour les tennis, depuis que nous avons effectivement compris qu'il n'était pas possible de les implanter sur le Parc de Billancourt ? Est-ce la seule solution qui s'est imposée à la Ville et pourquoi ? Pourquoi n'a-ton

pas pensé à d'autres endroits comme l'île Seguin ou encore le Trapèze ? Et quels étaient tous les lieux d'implantation qui ont été étudiés ?

Mme Pineau

Notre Groupe va voter cette délibération puisque c'est un quartier sur lequel nous avons déjà lancé en 2003-2004 des études de réaménagements. Nous pensons effectivement que c'est un quartier charnière qui a besoin d'être entièrement revu et que le Parc de Billancourt a lui aussi besoin d'être revu et sécurisé.

Pour répondre à Madame Shan, il y avait aussi une étude de faisabilité sur le terrain CAT mais celui-ci posait beaucoup de problèmes car il était assez contraint et étroit. Je ne sais pas si depuis d'autres études de faisabilité ont été faites par l'actuelle Majorité mais nous, nous en avons faits deux, sur le stade Le-Gallo et sur le terrain CAT.

Nous voterons donc cette délibération en espérant effectivement que le collège du Vieux Pont fasse bien partie du périmètre, puisque c'est un terrain qui sera dégagé assez rapidement mais j'ai compris qu'en commission, le collège du Vieux Pont faisait bien parti du périmètre.

Mme Vouette

Notre groupe pense qu'il est vraiment regrettable que la Ville ait loupé le coche et n'ait pas profité de l'opération d'aménagement des terrains Renault pour créer des équipements sportifs. Je vous rappelle d'ailleurs que c'était un sujet des municipales. En effet, la population augmente et l'insuffisance d'équipements sportifs est de plus en plus criante. Alors aujourd'hui, quel est le résultat ? Vous avez décidé d'augmenter le nombre de bureaux sur les terrains Renault et en contrepartie, vous diminuez la surface d'un Parc, pour pallier aux erreurs de stratégies passées. Nous sommes vraiment très contrariés d'en arriver là.

Nous voterons donc cette délibération car effectivement, la Ville est aujourd'hui dans la nasse vis-à-vis des équipements sportifs tout en rappelant que nous avons à gérer à l'heure actuelle une situation calamiteuse, du fait des Majorités municipales passées, celles d'avant comme celles d'aujourd'hui.

D'autre part, je voudrai vous demander des précisions sur le déplacement envisagé de la bibliothèque Clamart qui semble-t-il commence à faire des remous dans le quartier concerné.

M. Mougín

Sur la réflexion de Madame Pineau, je rappelle qu'il s'agit de deux choses différentes. Aujourd'hui, nous mettons en révision simplifiée le PLU sur le secteur Glacières-Dominicaines mais au mois de novembre, nous avons voté un

périmètre d'études beaucoup plus large, puisqu'il va de l'avenue du Général Leclerc au boulevard Jean-Jaurès, pour réfléchir à l'aménagement d'ensemble de tout le secteur. Ceci bien sûr avec le collège du Vieux-Pont, une réflexion globale sur l'aménagement de la place du marché et de ses abords, ainsi qu'une dynamisation des commerces etc... Donc le collège du Vieux-Pont fait bien partie de nos réflexions mais ne fait pas partie de cette mise en révision aujourd'hui, ce qui en réalité, ne concerne pas les équipements sportifs et la trame verte elle-même.

M. Baguet

Effectivement, dans le périmètre général que nous avons voté l'année dernière, le périmètre d'études englobait le marché de Billancourt, le collège du Vieux Pont, l'école de la rue de Clamart, la rue Liot - où nous avons justement récupéré le CIO qui sera libéré avec le transfert sur le collège Thiers -, le pâté de maisons le long de l'avenue du Général-Leclerc et la rue des Quatre-Cheminées. La Ville est propriétaire d'une grande partie du foncier de ce périmètre, le marché, le CIO, quelques commerces rue des Quatre-Cheminées qui avaient été achetés au fil des années pour envisager le passage du tramway ou du futur BHNS puisque cela est toujours d'actualité, ainsi que les collèges et écoles, avec tout le périmètre des Dominicaines. Là, nous définissons un territoire un peu plus petit à l'intérieur de ce périmètre d'études beaucoup plus large.

S'agissant de ce périmètre d'études et après la délibération qui avait été votée en novembre 2009, les trois équipes retenues ont été Quintet, Grumbach et La fabrique Urbaine. Les marchés ont été notifiés cet été et nous avons pris un peu de retard car il a fallu effectivement revoir une partie de la procédure. Les trois équipes travaillent ensemble sur le diagnostic mais chacune proposera des solutions différentes. Au sein de cette réflexion, nous définissons un périmètre sportif où nous n'intégrons que la piscine, la patinoire, les deux gymnases du COSEC Dominicaine, le mur d'escalade, l'ensemble de la rue de Clamart et la Parc des Glacières.

Mais vous avez raison Madame Pineau, c'est un quartier charnière.

Mme Pineau

Dans l'article n°1 de la délibération, vous mettez la place du marché. Donc je ne comprends pas pourquoi vous ne mettez pas la place du marché dans la révision du PLU.

M. Baguet

Nous nous limitons à un périmètre plus petit car nous avons lancé les études sur le périmètre urbain en général. En fait, nous aurions dû superposer les deux. Ce périmètre d'études se trouve à l'intérieur du grand périmètre d'études. Cela ne concerne pratiquement que des équipements sportifs ou des propriétés communales, à part l'immeuble sur la place du marché. Sinon, le 11 rue de Clamart est un immeuble public,

puisque'il appartient à Seine-Ouest Habitat et nous possédons tous les équipements publics situés derrière. Et cet ensemble là est sous contrôle foncier municipal.

Dans ce périmètre, nous considérons - comme cela avait été dit au moment de la présentation de la délibération en novembre 2009 - que nous privilégions l'aspect sportif de ce territoire.

Madame Shan, nous avons fait des études de faisabilité et certaines ont même été faites par l'équipe municipale précédente. Vous parlez de l'île Seguin et du Trapèze, je vous rappellerai pour la dixième fois que nous ne sommes pas propriétaires du terrain sur le Trapèze. A chaque fois que nous faisons quelque chose, il faut acheter le terrain à l'entreprise Renault, qui nous le vend à prix d'or.

Nous avons obtenu un accord exceptionnel de Renault, qui après des négociations serrées était prêt à nous céder pour un euro symbolique les terrains nécessaires à la construction de ce club de tennis sur l'extrémité du Parc Billancourt côté Seine. Des études de faisabilité ont montré que cela était quelque peu compliqué car le Parc de Billancourt est aussi « bassin de rétention » avec tout un système hydraulique mis en place. Il n'aurait pas été très raisonnable d'amputer cet espace vert de 7,5 ha d'un hectare. En effet, à l'époque, nous avions prévu de faire les tennis les uns à côté des autres et cela n'aurait pas été raisonnable.

Il fallait donc trouver un autre terrain. Il n'existait pas trop d'autres possibilités rapides que celui des Glacières, qui va générer une reconfiguration du Parc, ce dernier n'était ni très fréquenté ni sécurisant avec ses collines. De plus, il n'est traversé que de façon très limitée, notamment par les résidents de la place Paul-Verlaine. C'est pour cela que nous avons prévu de refaire un beau parc des Glacières avec des courts de tennis. Nous allons pouvoir livrer en parallèle un très beau Parc de Billancourt, puisque nous aurons notre corridor de la biodiversité de part et d'autre de la Seine, de l'île Saint-Germain jusqu'au Château Rothschild. Comme vous le savez, le principe est que la biodiversité se développe de part et d'autre du fleuve sur les rives droite et gauche de façon alternative, sur toute cette partie de la Seine.

Je pense qu'effectivement - et je remercie d'ailleurs les deux Groupes de voter cette délibération -, il était nécessaire que nous puissions faire à la fois œuvre utile en terme d'environnement et œuvre utile en matière d'équipements sportifs.

La délibération n°17 est adoptée à l'unanimité.

18 - Tennis-club dans le parc des Glacières - concours de maîtrise d'œuvre lancé en application des articles 24, 70 et 74 du code des marchés publics - subventions.

Monsieur Gauthier Mougin, Maire-Adjoint, rapporteur.

Il s'agit là de désigner, par le biais d'une procédure de concours restreint, une maîtrise d'œuvre pour la conception du tennis-club dans le parc des Glacières, avec un programme de 12 courts couverts dont une moitié découvrable aux beaux jours (Clubhouse et équipements divers), le tout semi-enterré pour ne pas se développer en surface trop largement. Ces courts semi-enterrés seront sur deux niveaux et le niveau inférieur bénéficiera aussi de la lumière naturelle.

Le montant de la candidature sera de 35 000 € et de 5 000 € de maquette pour les équipes non retenues.

M. Baguet

Je vous rappelle que suite à la remarque pertinente de Monsieur Vincent en Commission des Finances, nous avons modifié la délibération. Vous en avez la nouvelle formulation sur table.

M. Graffin, rapporteur de la Commission d'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable de la commission, les Groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Mlle Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances

La demande du Groupe Unis pour Boulogne-Billancourt portait sur les 35 000 € versés aux équipes du concours de maîtrise d'œuvre. Il faut préciser que pour l'équipe lauréate, ces 35 000 € seront déduits du marché.

Le groupe @lternance a exprimé sa surprise quand au lancement concomitant de la révision du PLU et de ce concours de maîtrise d'œuvre. Il leur a été expliqué qu'il s'agissait de gagner du temps dans la procédure mais l'étape de concertation aura bien lieu et les résultats du concours ne seront pas arrêtés avant la validation du PLU.

La commission des finances a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade

Deux observations sur cette délibération. D'abord, nous nous réjouissons qu'il ne soit pas proposé de modifier la structure du Parc - qui est petit, puisqu'il ne fait que 7 ha -, sur le Trapèze, pour installer des terrains de tennis et que finalement, ils soient mis ailleurs. C'est un point positif.

En revanche, je ne trouve pas très cohérent de faire voter la révision simplifiée d'une partie de ce quartier et de tout de suite engager l'opération de construction de tennis-club dans le Parc des Glacières. Je suis d'accord avec le fait que ce parc n'est pas très fréquenté, qu'il n'a pas une utilité avérée et que le vallonement artificiel installé ne rend pas les choses favo-

rables pour le public. Ceci dit, il me semble qu'il aurait mieux valu attendre les résultats de la concertation sur la révision simplifiée avant de lancer l'opération. D'autre part, cette opération est lourde et cela va poser des problèmes avec les riverains, puisqu'il va y avoir une création de hauteur (avec des bureaux, le clubhouse, les vestiaires, etc...) et que l'opération sera coûteuse, puisqu'il faudra enterrer une partie des bâtiments afin d'avoir un niveau moins élevé.

Il aurait mieux valu attendre la révision du PLU avant de lancer l'opération. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur cette délibération.

M. Vincent

Je suivrai bien entendu la position de Monsieur Fourcade. Néanmoins, j'attire votre attention sur le fait que l'article premier qui devait être modifié ne l'a pas été dans la nouvelle version qui nous a été remise sur table.

M. Baguet

Effectivement, nous avons modifié le corps de la délibération mais par l'article premier. Il faut bien ajouter : « à l'exception de l'équipe ayant remporté le concours ».

Mme Shan

J'aimerais bien avoir deux certitudes sur le futur projet. Pouvez-vous d'abord me confirmer que cette opération se fera sans réduction de l'espace vert public du Parc des Glacières dans sa nouvelle version ? D'autre part, il y a actuellement quatre courts en accès libre, ce qui veut dire qu'ils peuvent être utilisés par des Boulonnais qui ne sont pas forcément affiliés à un club de tennis. Ces courts seront-ils maintenus dans ce mode d'utilisation, c'est-à-dire en accès libre ?

M. Bacchetta

On me coupe l'herbe sous le pied car effectivement, je voudrais que l'on soit vigilant sur le fait que ces terrains puissent rester en accès libre aux personnes non inscrites à l'ACBB tennis lorsque les nouveaux courts seront installés. Cela me paraît essentiel pour les riverains.

M. Fusina

Une nouvelle fois, nous rejoignons les observations de M. Fourcade, reprenant celles de Mme Vouette en commission des finances, qui s'était interrogée sur la simultanéité des deux opérations que sont le concours de maîtrise d'œuvre et la révision simplifiée du PLU.

A priori, nous devrions être très favorables à cette initiative car cela fait deux ans et demi de mandat que vous annoncez qu'une politique sportive active sera conduite sur la Ville. Le seul souci - et cela a été indiqué par mes collègues -, c'est que la localisation de ce projet ne nous satisfait pas. En effet, nous

ne pouvons pas nous contenter de mettre en place des terrains de tennis - et nous sommes tous ici favorables au tennis -, sur un espace public et notamment sur un espace vert.

Je me permets tout de même de vous rappeler Monsieur le Maire, même si cela n'est pas très agréable, qu'en 2007, lorsque Le Parisien vous avait interviewé, vous aviez déploré qu'à l'époque, la Municipalité ne construise même pas un terrain de football sur l'île Seguin. Et j'étais entièrement d'accord avec vous.

La question est donc la suivante : pourquoi avez-vous laissé passer cette chance inouïe que nous avons - cette assiette foncière libre dont nous disposons lorsque vous avez pris la direction de la Ville -, pour enfin entamer cet effort de rattrapage en équipement sportif ? Vous avez laissé passer cette chance et aujourd'hui, nous essayons de colmater les brèches. Hélas, j'ai bien peur - et je suis quasiment persuadé -, que cette réforme de rattrapage n'aboutira pas.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons concernant cette délibération et nous serons également très vigilants sur l'état d'avancement du projet de rénovation du stade Le Gallo. Merci.

M. Baguet

Je vais répondre à Madame Shan sur la réduction d'espaces verts publics. A partir du moment où nous construisons des courts de tennis, nous allons réduire l'espace vert public ! Mais je viens de vous expliquer qu'à 200 mètres à vol d'oiseau, nous allons ouvrir 7,5 ha, nous allons également ouvrir 7 ha d'espaces verts sur l'île Seguin. 2,5 ha sont déjà ouverts, auxquels s'ajoutent 2 ha, ce qui fera déjà 4,5 ha, en plus des espaces verts de desserte des ponts et des terrasses. Dans le même périmètre de la Ville, nous allons avoir 15 ha d'espaces verts que nous empiétons sur un peu d'espace dans le même secteur pour y construire des courts de tennis - nous n'avons pas d'autres possibilités de le faire ailleurs - cela ne me paraît pas choquant. Au contraire, nous aurons un Parc de Billancourt qui sera préservé dans toute son intégrité et sa splendeur. Une première partie a déjà été inaugurée, une deuxième le sera au printemps 2011 et cela se poursuivra du cours de l'île Seguin jusqu'à la Seine.

Les quatre courts de tennis en accès libre feront justement l'objet d'études, afin de voir ce que nous pourrions faire pour préserver cet accès à ces courts. Mais nous avons déjà réalisé une étude sur ces courts : ils ne sont pas utilisés que par des Bouloonnais. A partir du moment où nous allons collaborer avec le Tennis Club de Boulogne-Billancourt - et je l'ai dit au président -, le coût de l'opération, qui n'est pas neutre, doit être compensé par la réalisation immobilière que nous devons faire à côté du stade Le Gallo sur les terrains de l'ex LMT, ainsi que par des subventions de la Fédération Française de Tennis et pourquoi pas une participation TCBB.

Nous demanderons aussi au TCBB de faire les efforts qu'il

faut pour accueillir, pourquoi pas, l'école des sports ou encore des particuliers. Nous allons y réfléchir. Tout cela prendra un peu de temps, c'est pour cette raison que nous lançons les deux opérations concomitamment.

Sur la première délibération (n° 17), je vous signale M. Fusina que la révision simplifiée du PLU votée à l'unanimité en octobre 2010, sera approuvée en avril 2012, le temps que nous élaborions le projet, que nous envoyions le dossier aux personnes publiques associées, que nous tenions les réunions avec les personnes publiques associées en 2011, que nous finalisons le projet, que nous lancions l'enquête publique (1 mois au moins) début 2012 et que le commissaire enquêteur donne ses conclusions. Nous sommes partis pour deux ans d'études et de concertations.

Donc il vaut mieux lancer les choses parallèlement pour arriver à un calendrier raisonnable. Honnêtement, le TCBB a accepté le principe de libérer le site de Le Gallo pour que le football puisse respirer et que nous puissions construire des terrains de foot supplémentaires. Nous n'allons pas non plus faire attendre le TCBB pendant des années et des années.

C'est pour cela que nous lançons ce soir les deux délibérations dans le but de gagner du temps.

Quant aux terrains de football sur l'île Seguin, cela semble difficile car depuis, nous l'avons acheté 43 millions d'euros. On ne peut pas me reprocher de ne pas essayer de trouver un équilibre économique et financier sur l'île Seguin, et de construire des terrains de football. Nous devons trouver une réponse adaptée.

Je vous rappelle qu'entre temps, notre Municipalité a acheté pour 2,5 millions d'euros une partie des terrains de Marcel Bec, lorsque vous dites que la Ville ne fait pas grand-chose pour ses équipements sportifs, nous aurons quand même construit ces courts de tennis avant la fin du mandat, acheté Marcel Bec, lancé la réhabilitation et l'agrandissement de Le Gallo et entre temps, deux gymnases sortiront de terre. Je pense que si cela était fait à chaque mandat, le monde sportif de Boulogne-Billancourt serait satisfait. Je vous donne rendez-vous dans quelques années. C'est en tout cas l'objectif que nous nous fixons avec l'équipe Municipale et les élus.

Mme Shan

Je voulais ré-intervenir car dans le prochain redécoupage des quartiers, toute la partie centrale comprenant ce périmètre d'études, passe dans le quartier 3. Alors évidemment, la Ville sera gagnante au niveau des espaces verts mais les gens du quartier qui habitent aujourd'hui vers la rue de Clamart ainsi que toutes les petites rues adjacentes, ont un peu l'impression d'être « dépouillés » de la bibliothèque ou des espaces verts. J'ai bien noté qu'ils garderont les quatre terrains de tennis mais il ne faut pas les oublier.

M. Baguet

Je n'oublie pas les habitants du quartier car c'est un quartier essentiel en pleine mutation. C'est un quartier de transition entre les terrains Renault, qui comportera 15 000 à 16 000 nouveaux habitants, et le centre-ville. Nous avons la chance de pouvoir réorganiser et réaménager ce quartier qui souffre depuis 30 ans et il n'est pas question que cela continue. En le réorganisant, nous lui apportons des équipements sportifs de qualité, un espace vert de qualité ainsi que des équipements culturels. Nous avons lancé l'étude de réaménagement et nous savons très bien par exemple, que le marché de Billancourt est à refaire (5 millions de travaux). Mais nous contentons-nous de recoller les dalles au sol ou refaisons-nous les sols complètement ? Plein de choses sont à faire ! Et je pense que les riverains du quartier ne peuvent être que satisfaits que nous nous intéressions pleinement à eux grâce à ce périmètre d'études qui a été lancé en novembre 2009.

Nous pouvons regretter de le faire un peu trop tard (1 an après notre élection) mais il fallait d'abord commencer par faire le tour des dossiers avant de se précipiter.

La délibération n°18 est adoptée.

Abstention des Groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt.

M. Tellini

J'avais indiqué en Commission que je trouvais ce projet de bonne qualité et qu'en plus, il m'apparaissait de la bonne gestion de lancer les deux opérations en même temps. Pour une fois nous ne perdons pas de temps. Le président du groupe s'est exprimé un peu vite au nom de tout le Groupe mais je reste sur ma position de la Commission de lundi soir et je suis pour.

M. Baguet

Excusez-moi d'avoir été un peu rapide dans le vote.

19 - Fonds d'aménagement urbain - autorisation donnée au maire pour solliciter les subventions auprès du comité de gestion du fonds d'aménagement urbain pour l'année de gestion 2009-2010 - approbation de la liste des opérations de logements locatifs sociaux présentée au fonds d'aménagement urbain.

Monsieur Gauthier Mougin, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Il s'agit de donner de donner l'autorisation au Maire pour solliciter les subventions auprès du Comité de Gestion du Fonds d'Aménagement Urbain, qui subventionne des opérations de logements sociaux que les Communes sont amenées à faire dans une limite de 50% avec un plafond maximal de 350 000 €. Vous avez au dos de la délibération l'opération sub-

ventionnable pour l'année 2009-2010. Tel est l'objet de la présente délibération.

M. Graffin, rapporteur de la Commission d'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable de la commission, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mlle Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°19 est adoptée à l'unanimité.

20 - Désaffectation et déclassement d'un terrain partie du domaine public de la voirie communalesituée face au 79, rue de Bellevue - cession du terrain au syndicat des copropriétaires du 79, rue de Bellevue.

Monsieur Béatrice Belliard, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Il vous est demandé dans cette délibération d'autoriser de céder gratuitement 81 m² qui sont aujourd'hui rue de Bellevue face au 79. La Ville avait hérité de cette petite parcelle dans le cadre d'un projet d'alignement de la rue de Bellevue, projet qui n'a jamais vu le jour. Il est donc proposé, pour simplifier l'entretien de l'espace effectué depuis des années par la copropriété, de leur rendre cet espace et de faire une cession à l'euro symbolique.

Je vous remercie.

La délibération n°20 est adoptée à l'unanimité.

M. Graffin, rapporteur de la Commission d'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable de la Commission, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mlle Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances

Cette parcelle ayant été acquise par la Ville pour un euro symbolique, la rétrocession se fait donc au prix de l'acquisition. Par ailleurs, il n'aurait pas été juste de la revendre au prix des domaines, puisque les autres cessions pour les autres copropriétés de la rue s'étaient aussi faites précédemment pour l'euro symbolique ou le franc de l'époque.

La commission des finances a donc émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne

prenant pas part au vote.

21 - Renouvellement des membres et nouveau découpage géographique des conseils de quartiers.

Monsieur Vittorio Bacchetta, conseiller municipal délégué rapporteur.

Chers collègues,

Ainsi que nous en avons délibéré le 15 mai 2008, 26 représentants pour chacun des 7 Conseils de quartier avaient été désignés. La durée de nomination de chaque conseiller de quartiers avait été décidée pour une période de deux ans renouvelable.

Aujourd'hui, notre conseil municipal doit désigner de nouveaux membres des conseils de quartier, conformément à la loi du 27 février 2002.

Suite à un appel à candidature par l'intermédiaire du BBI de mai 2010, nous avons reçu plus de 250 candidatures pour 156 postes à pourvoir, répartis en 6 conseils de 26 membres.

Le renouvellement des Conseils de quartier est par nature délicat, puisqu'il faut à la fois tenir compte de la nécessité d'ouvrir ces instances à de nouvelles personnes susceptibles de porter un regard neuf sur les besoins locaux et assurer la continuité de l'important travail réalisé par les « conseillers de quartiers sortants ». Il faut de plus respecter la parité.

Le Député-Maire a donc demandé aux élus de quartier de formuler, dans cet esprit, des propositions équilibrées qui prennent en compte les deux obligations énoncées ainsi que la diversité sociologique de chaque quartier.

Parallèlement, depuis janvier 2009, par l'intermédiaire du CESL (Conseil Economique Social et Local) nous avons engagé un travail de réflexion sur la rationalisation de la carte des quartiers.

L'objectif principal est de rendre plus lisible les limites géographiques des quartiers et de faire émerger un quartier « Centre ville ».

La proposition retenue fait apparaître 6 quartiers (voir carte annexée) dont la densité démographique approchée est la suivante :

- Quartier 1 : 15 000 personnes.
- Quartier 2 : 21 000 personnes.
- Quartier 3 : 17 000 personnes.
- Quartier 4 : 23 000 personnes.
- Quartier 5 : 14 000 personnes.
- Quartier 6 : 20 000 personnes.

Les axes limitrophes sont répartis comme suit :

- Bd Jean-Jaurès et Jean-Baptiste Clément limitrophes aux Quartier 1 et Quartier 6, sont intégrés au Q1.

- Bd Jean-Jaurès limitrophe aux Quartier 3 et Quartier 4, est intégré au Q4.
- Rue Thiers limitrophe aux Quartier 5 et Quartier 6, est intégrée au Q5.

Ces quartiers seraient nommés respectivement :

- Parchamp/Albert Kahn pour le 1.
- Silly/Galliéni pour le 2.
- Billancourt/Rives de Seine pour le 3.
- Point du Jour /République pour le 4.
- Centre-ville pour le 5.
- Princes/Marmottan pour le 6.

Aussi, afin de renouveler la liste des membres des conseils de quartier et de procéder au nouveau découpage géographique des dits conseils, il vous est proposé d'approuver les termes de cette délibération.

Je vous remercie.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

A une question du groupe @lternance, il a été répondu que les anciens conseillers de quartier reconduits aujourd'hui, le sont dans le quartier correspondant à leur lieu d'habitation suivant le nouveau découpage.

Par ailleurs, le groupe @lternance a souhaité recevoir les comptes-rendus des réunions de conseils de quartier et suggère qu'un résumé figure dans le BBI.

Mme Even

Juste pour demander une fois de plus que nous puissions disposer des cartes en couleurs car celles en noir et blanc sont à peine lisibles.

M. Baguet

Pourtant elles vous ont été remises !

M. Tisseyre

Les années qui se sont écoulées depuis l'instauration des conseils de quartiers permettent d'analyser le fonctionnement de ces conseils.

Tout d'abord, permettez-moi de saluer la motivation et l'implication du personnel qui s'affaire à la bonne marche des conseils, ainsi que tous les bénévoles qui donnent de leur temps sans compter et répondent toujours présents lors de l'organisation des manifestations. Cela dit, plusieurs marges de progrès sont à prendre en compte en vue de l'amélioration

de ces instances et nous pensons particulièrement à deux axes nous paraissant primordiaux.

Premièrement, il s'agit de la communication générale autour de l'activité de ces conseils. Je ne suis pas sûr que le quidam soit vraiment au fait de ce qu'il s'y passe. Et pour cause, où trouver les comptes-rendus de réunions de conseils ? Leurs convocations ? Les ordres du jour ou les séances de travaux ?

Par la même occasion, pourquoi ne pas imaginer, ici même dans cette assemblée, une communication sur leur actualité et leurs travaux.

Communication aussi sur l'événementiel, ainsi qu'une existence et une visibilité réelle de leurs membres. Je ne parlerai pas du stand des élus sur les marchés qui pâtissent d'un manque flagrant de publicité, à l'instar de celui du 29 mai dernier.

Deuxièmement et c'est une vraie question, comment faire en sorte que tous les conseils de quartier, quoi qu'autonomes et indépendants des uns des autres, soient, autant que faire se peut, au même niveau de dynamisme de créativité et d'enthousiasme ? En effet, nous avons noté une réelle distorsion en la matière entre les différents groupes. L'enjeu étant d'équilibrer et d'homogénéiser leur rôle et leur action sur l'ensemble du territoire de la Ville. Merci.

Mme Bauche

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je suis frappée par la disparité du nombre d'habitants dans les différents quartiers. Donc pour un quartier à 14 000 habitants et un autre de 23 000, seront-ils équipés de la même façon en élus ou en services ? Comment faire pour que l'habitant du quartier de 23 000 se sente aussi bien soigné que celui de 14 000 ?

Je n'ai rien contre et il y a sûrement des explications et des possibilités mais il me semble que cela puisse être une source d'inégalité de traitement entre les Boulonnais.

Mme Vouette

Juste une explication de vote. Vous m'avez fait parvenir la liste prévisionnelle des conseillers de quartiers mardi soir, donc nous nous abstenons car nous n'avons pas pu prendre part à la définition de ces listes et n'avons pu examiner l'ensemble des candidatures.

M. Baguet

Mais vous reconnaissez que vous l'avez quand même eu 48 heures avant le conseil municipal !

Sur la composition des quartiers, nous avons effectivement voulu simplifier les choses. Je rappelle que le Conseil Economique et Social en charge du dossier avait proposé cinq quartiers. Dans la perspective de la création du quartier de Renault, nous proposons au contraire de passer de sept à huit quartiers. Donc entre les huit quartiers, qui auraient corres-

pondu à la poursuite logique des précédents redécoupages des quartiers et cinq, nous avons pensé qu'un redécoupage à six paraissait une bonne moyenne. Mais nous avons surtout voulu donner de la lisibilité aux quartiers.

Je rappelle que lorsque nous les avons créés en 1995 avec Jean-Pierre Fourcade, sur une suggestion de Ségolène Missoffe, nous avons respecté le découpage cantonal. Or, en 2014, il n'y aura plus de conseillers généraux mais des conseillers territoriaux, qui représenteront à la fois le Département et la Région. Nous ne faisons qu'anticiper l'évolution des choses et avons préféré prendre des grands axes comme frontières : d'un côté, la route de la Reine et l'avenue du Général - Leclerc de l'autre. C'est une vraie réalité de la vie quotidienne des Boulonnais car nous savons que ces axes difficiles à franchir représentent en quelque sorte des frontières artificielles dans la ville. Ces frontières donneront une lisibilité à l'identification et à l'appartenance à un quartier spécifique.

La carte que vous avez sous les yeux a subi deux petites modifications. Il s'agit du petit triangle de l'avenue Jean-Baptiste Clément, de l'avenue Charles-de-Gaulle et du boulevard Anatole France, qui a été rattaché au quartier numéro 1 par souci de cohérence : là aussi la vie des habitants de ce triangle est plus tournée vers le 1 que vers le 6. Et nous avons également voulu ajouter au quartier 2 le lycée, qui participe plus à la vie du quartier 2 qu'à celle du quartier 5, celui identifié au cœur de ville. Nous avons le cœur de ville et autour de lui, cinq autres quartiers.

Cela ne pose aucun problème de cohérence, Madame Bauche. Il est vrai que certains quartiers sont constitués d'un nombre d'habitants différents mais la loi nous oblige à avoir le même comportement avec chacun des quartiers. Certaines villes comportent des quartiers très isolés, comme par exemple Meudon-la-Forêt, Meudon Val Fleuri et Meudon Bellevue où le fonctionnement n'est pas du tout le même mais où les maires-adjoints ainsi que les conseils de quartier ont les mêmes pouvoirs, quelle que soit leur taille.

Chaque quartier comprendra 26 conseillers de quartier, et un binôme maire-adjoint et conseiller municipal, dont je vais vous donner les nouveaux noms, les nouvelles responsabilités et les nouveaux arrêtés municipaux que j'ai pris.

Mme Bauche

J'ai bien compris la logique géographique et d'ailleurs je n'y suis pas hostile.

M. Baguet

Vous pourriez dire que vous êtes favorable !

Mme Bauche

Bien. Disons que je suis favorable. Bref, nous étions bien traités à sept quartiers, nous le serons aussi bien à six et il y a

une certaine logique dans ce découpage. En même temps, il y a quand même un quartier qui a 9 000 habitants de plus que les autres, soit 8% de la ville et je me demandais s'il n'y avait pas lieu d'avoir plus de conseillers de quartier dans les quartiers où il y a beaucoup plus de monde. Et je ne crois pas que la loi nous oblige à avoir le même nombre d'habitants dans les quartiers selon qu'ils soient petits ou grands. Nous pourrions décider d'une proportionnalité. C'est tout ce que je voulais suggérer et ce n'est pas polémique.

M. Baguet

Pas du tout. Mais simplement la loi nous oblige à avoir un fonctionnement. Vous savez que le nombre de maires-adjoints de quartier est fixé par rapport au nombre d'adjoints que compte la Ville, selon la loi LOV (Loi sur l'Organisation sur la Ville).

Mme Bauche

Je parlais du nombre de conseillers de quartiers, ce qui est votre décision et je pensais que l'on pouvait faire une proportionnalité.

M. Baguet

Nous pourrions mais ce n'est quand même pas facile de travailler à 26. Tenir des réunions de travail à plus de 26 peut poser un problème de productivité. Nous le voyons bien dans notre Assemblée.

Nous mettons donc aux voix cette délibération qui propose le redécoupage des quartiers et dans une deuxième partie, la liste des conseillers de quartier, qui vous a été remis sur table et reste susceptible d'être amendée en cas de difficulté majeure.

Alors, si vous en êtes d'accord, je vous propose de faire deux votes séparés.

L'article 1 est approuvé à l'unanimité.

L'article 2 est approuvé. Abstention du Groupe @lternance.

Liste des maires-adjoints de quartier :

- Quartier n°1 : Madame Missoffe secondée par Madame de Villepin.
- Quartier n°2 : Monsieur Louap secondé par Madame Bondoux.
- Quartier n°3 : Madame Godin secondée par Mme Rougnon.
- Quartier n°4 : Monsieur Sebbag secondé par Mademoiselle Sicard.
- Quartier n°5 : Monsieur Amar secondé par Madame Vetillart.
- Quartier n°6 : Madame de Rose secondée par Madame de Beauval.

22 - renouvellement partiel du conseil économique et social local.

Monsieur Vittorio Bacchetta, conseiller municipal délégué rapporteur.

Mes chers collègues,

Par délibération du 11 décembre 2008, la ville s'est dotée d'un conseil économique et social réunissant des Boulonnais dont l'expérience ou les compétences permettent d'éclairer largement des problématiques municipales que le conseil municipal peut traiter.

Cette instance consultative animée par Guy Sorman, en qualité de vice-président délégué, est, selon ses statuts, constituée au maximum de 80 membres.

A l'issue d'un appel public à candidatures, la commission de sélection de 2009, composée de représentants de chaque groupe du Conseil Municipal a retenu 76 candidats qui ont été désignés par le conseil municipal du 29 janvier 2009.

Officiellement installé le 12 février 2009, le CESL s'est réuni 6 fois en assemblée générale plénière et a participé à l'organisation du séminaire d'octobre 2009 réunissant les élus autour de ses thèmes d'études.

Ces travaux s'articulent autour de 6 sections thématiques respectivement animées par Jacques Varnier (Santé et Solidarité), Yvette Achitouv (Education et Formation), Philippe Galy (Espace Public et Environnement), Véronique Gaudoux-Dauvillier (Culture et Sports), Alain Dumont (Développement Economique) et Arnaud Jutier (Evaluation des Services Publics Locaux) et de groupes ad hoc.

Aux termes de près de deux années d'existence d'une activité aussi soutenue que productive, sept membres ont fait part de leur souhait de mettre fin à leurs fonctions. Il s'agit d'Antoinette Chanu, Joseph Favard, Bruno Ladsous, Dominique Michaud, Robert Créange, Claire Giraud et Raoul Marmoz. Nous avons également eu le regret de devoir prendre en compte la disparition, en novembre dernier, de notre ami Philippe Orsel.

A ces huit postes aujourd'hui disponibles, s'ajoutent les quatre postes qui n'avaient pas été pourvus à l'origine.

Compte-tenu du faible volume de postes à pourvoir et afin de ne pas générer trop de déconvenues, nous avons renoncé à organiser un appel public à candidatures au profit d'un examen attentif des vingt et une candidatures spontanées recueillies tout au long de l'année.

Je rappelle aussi que l'année prochaine, nous renouvelerons l'ensemble du Conseil Economique et Social et nous réunirons donc à nouveau la Commission ad hoc.

La commission de sélection réunissant Mesdames Bauche, Missoffe et Vouette, ainsi que Monsieur Coquebert de Neuville et moi-même sous la présidence de Monsieur Sorman, s'est tenue le 13 septembre dernier et a retenu onze candidats.

Aussi, afin de compléter les effectifs du CESL, il vous est proposé d'approuver les nominations ci-après.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Vouette

Je voudrais rappeler que le Groupe @lternance soutient, depuis sa création, le Conseil Economique et Social et souhaite aujourd'hui la bienvenue et surtout bon courage aux nouveaux conseillers.

M. Baguet

Douze postes étaient disponibles et le jury a retenu onze candidats qui nous sont donc soumis ce soir. Je voudrais vous demander d'ajouter un douzième candidat, qui avait été réservé par le jury pour des questions de disponibilité. Il s'agit de Monsieur Trancart que vous connaissez bien. Gilles Trancart est un Boulonnais de longue date. Pour des raisons professionnelles il n'a pas pu participer à un certain nombre d'activités mais depuis, il m'a adressé un courrier pour me dire qu'il serait plus disponible puisqu'il a changé de fonction. Je vous propose donc, si vous n'y voyez pas d'inconvénients, d'ajouter ce douzième candidat.

La délibération n°22 est adoptée à l'unanimité.

M. Baguet

Avant de terminer, je voudrais simplement vous dire deux choses. Je n'étais pas là tout à l'heure au moment où Monsieur Baroli a fait un point sur la rentrée scolaire et la jeunesse.

Je voulais dire au nom de toute l'équipe municipale - et je suis sûr, de l'ensemble du conseil municipal -, que nous apportons notre soutien à toute la communauté éducative, sportive et de la jeunesse de la Ville, qui a été durement frappée ces dernières semaines. En effet, je vous signale qu'un jeune professeur de SVT du collège Bartoldi nous a quittés.

Madame Lydie Legouin, enseignante à l'école élémentaire Denfert-Rochereau nous a aussi quittés après une longue maladie.

Nous avons aussi eu la tristesse de perdre notre collègue agent municipal Nicole Maleysieux, que vous avez tous bien

connue et qui a notamment beaucoup travaillé dans le service Jeunesse aux affaires scolaires de 1989 à 1998.

Le service jeunesse a également été frappé par le décès récent de Michel Brès, professeur d'éducation physique, qui était arrivé sur la Ville en 1974. C'est une part de l'histoire de la jeunesse de Boulogne-Billancourt qui se tourne avec son départ car comme vous le savez, il faisait partie de cette équipe de jeunes professeurs d'éducation physique conduite par Michel Butet, qui en 1974, a transformé l'antique Patronage Laïque de la Ville (PLBB) en école municipale des sports. Ils ont également transformé les centres de loisirs en véritables lieux d'accueil.

Je voulais, au nom du conseil municipal, apporter tout notre soutien aux services de l'Education, du Sport et de la Jeunesse et avoir une pensée émue pour les membres de leurs familles respectives.

Enfin dernière chose, la commission nationale du débat public sur le métro automatique du Grand Paris organise une réunion à Boulogne-Billancourt le jeudi 9 décembre. Je propose que nous tenions cette réunion au carré Belle Feuille. Ce sera le soir de notre conseil municipal mais nous ne pouvons pas en modifier la date car 70 réunions sont programmées entre Arc Express et le métro automatique du Grand Paris.

Nous pouvons nous en féliciter car les projets qui ont été publiés comporte l'option d'une station sur l'île Seguin ou au Pont-de-Sèvres. C'est donc important que nous nous mobilisions pour cette réunion du débat public le 9 décembre.

Je vous propose donc de modifier la date du conseil municipal et de maintenir les commissions le lundi 6 décembre, comme cela était prévu. En revanche, nous tiendrons le conseil municipal le lundi 13 décembre. Ce n'était pas facile de le faire le vendredi, et je ne veux pas poser de problèmes à ceux qui ont prévu de partir en week-end avec leur famille. Nous ne serons pas encore tout à fait dans les fêtes de Noël mais nous vous confirmerons cela par écrit.

Ce conseil du 13 sera important car nous évoquerons là aussi, les subventions aux associations et nous aurons la dernière décision modificative pour boucler le budget de l'année 2010.

Je vous souhaite une bonne soirée et vous remercie de votre participation.

La séance est levée à 21h29.

Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - Co-directeur : Michel Sironneau

Rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet - 92104 Boulogne-Billancourt cedex - www.boulognebillancourt.com

Tél. 01 55 18 53 00